



REGION DE SEDHIOU



DEPARTEMENT DE GOUDOMP



ARRONDISSEMENT DE DJIBANAR



COMMUNE DE MANGAROUNGOU

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL
(PDC) DE MANGAROUNGOU SANTO
2018-2022**

SEPTEMBRE 2018

Tables des matières

Tables des matières	2
Liste des tableaux	4
Liste des cartes	4
Liste des abréviations	5
1. CONTEXTE	6
1. OBJECTIFS DU PDC	7
2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PDC	7
2. PRESENTATION GENERALE	9
4.1 Chapitre 1 : Administration et géographie	9
4.2 Chapitre 2. Caractéristiques sociodémographiques	9
4.2.1 Milieu humain.....	9
4.2.2 Répartition spatiale.....	9
4.2.3 Ethnies.....	9
4.2.4 Religion.....	9
4.2.5 Emploi et migration.....	11
4.3 Chapitre 3. Caractéristiques physiques et climatologiques	11
4.3.1 Les sols.....	11
4.3.2 Le climat.....	13
4.3.3 Le relief.....	13
4.3.4 Les ressources en eau.....	13
4.3.5 La végétation.....	14
3. BILAN DIAGNOSTIC	15
5.1 Chapitre 1. Profil social	15
3.1.1. Éducation.....	15
3.1.1.1. La petite enfance.....	15
3.1.1.2. Le cycle élémentaire.....	15
3.1.1.3. Le cycle moyen.....	16
3.1.1.4. L'enseignement coranique.....	16
3.1.2. Santé.....	18
3.1.2.1. Infrastructures sanitaires.....	18
3.1.2.2. Le personnel sanitaire.....	18
3.1.3. Hydraulique.....	20
3.1.4. Assainissement, cadre de vie et environnement,.....	23
3.1.5. Sports, jeunesse et cultures.....	24
5.2 Chapitre 2. Profil économique	25
5.2.1 Secteurs productifs.....	25
5.2.1.1 Agriculture.....	25
5.2.1.2 Élevage.....	26
5.2.1.3 La pêche.....	29
5.2.1.4 Artisanat.....	30
5.2.1.5 Commerce.....	24
5.2.1.6 Allégement des travaux des femmes.....	32
5.2.1.7 Tourisme.....	33
5.2.2 Secteurs d'appui à la production.....	33
5.2.2.1 Transport.....	33
5.2.2.2 Communication.....	13
5.2.2.3 Energie.....	35

5.3	Chapitre 3. Profil gouvernance	36
5.3.1.	Gouvernance de la commune	36
5.3.1.1.	Composition et organisation	36
5.3.1.2.	Fonctionnement.....	36
5.3.1.3.	Finances locales.....	36
5.3.2.	La société civile.....	38
4.	<i>PLAN D' ACTIONS</i>	39
4.1.	Problématique majeure de développement	39
4.2.	Vision	39
4.3.	Axes stratégiques.....	40
4.4.	Objectifs de développement.....	40
4.5.	Articulation du PDC avec le PSE et le PDD de Goudomp	41
4.6.	Plan d'actions	43
4.7.	Programme d'investissement	61
5.	<i>MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION</i>.....	62
5.1.	Mécanismes de mise en œuvre du PDC.....	62
5.1.1.	L'Objectif.....	62
5.1.2.	Les Produits /résultats.....	62
5.1.3.	Les Outils.....	62
5.1.4.	Les Acteurs clés.....	62
5.2.	Le Suivi-Évaluation :.....	62
5.2.1.	L'Objectif.....	63
5.2.2.	Les produits /résultats attendus.....	63
5.2.3.	Les Outils.....	63

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Evolution de la population

Tableau N°2 : Répartition de la population par zone

Tableau N°3 : Synthèse des données scolaires

Tableau N°4 : Infrastructures sanitaires

Tableau N°5 : Distribution des semences

Tableau N°6 : Distribution de l'engrais

Tableau N°7 : Répartition du cheptel par village

Tableau N°8 : Répartition des artisans par catégorie

Tableau N°9 : Synthèse des mesures de performance par domaine

Liste des cartes

Carte 1: Carte de la commune de Mangarougou

Carte 2: Carte pédologique

Carte 3: Carte d'occupation des sols

Carte 4: Carte des infrastructures scolaires

Carte 5: Carte des infrastructures sanitaires

Carte 6: Carte des infrastructures hydrauliques

Liste des abréviations

AGR :	Activités Génératrices de Revenus
APE :	Association des Parents d'Elèves
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ARD :	Agence Régionale de Développement
ASC :	Agent de Santé Communautaire
ASC :	Association Sportive et Culturelle
BCIS	Bureau de Conseil et d'Ingénierie Sociale
SEMU :	Secrétaire Municipal
ASUFOR :	Association des Usagers du Forage
CADL :	Centre d'Appui au Développement Local
CAV	Cellule d'Appui et de Veille
CGCL	Code Général des Collectivités Locales
CLCOP	Cadre Local de Concertation des Organisations Paysannes
CPN :	Consultation Périnatale
CPE	Commission de Planification Elargie
CGE :	Comité de Gestion Ecole
CTP :	Case des Tout Petits
EFA :	Ecole Franco – Arabe
FINDEV	Cabinet Finances et Développement
GIE :	Groupements d'intérêts économiques
GPF :	Groupement de Promotion Féminine
IEC :	Information, Education et Communication
IEF :	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
ICP :	Infirmier Chef de Poste
IST :	Infections Sexuellement Transmissibles
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMS :	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Organisation Paysanne
PAPSEN	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement Agricole
PDC :	Plan de Développement Communal
PNDL :	Programme National de Développement Local
PUDC :	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PSE	Plan Sénégal Emergent
SDADL :	Service Départemental d'Appui au Développement Local
SDE :	Société Des Eaux
SDDR :	Service Départemental du Développement Rural
SENELEC :	Société Nationale de l'Electricité
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication

1. CONTEXTE

Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à procéder à la formulation de l'acte III de la décentralisation. La vision, qui guide la mise en œuvre de cette Réforme est **«d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, à l'horizon 2021»**.

Dans ce contexte, l'option est de définir une nouvelle politique nationale de décentralisation qui permet de concrétiser cette vision. Spécifiquement, les objectifs visés sont :

- construire une cohérence territoriale par une réorganisation de l'espace et l'émergence de pôles de développement ;
- assurer la lisibilité des échelles de la gouvernance territoriale ;
- améliorer les mécanismes de financement du développement territorial et la gouvernance budgétaire.

Les principales innovations sont la communalisation intégrale avec la suppression des communautés rurales, l'érection des départements en collectivité territoriale et la suppression des régions en tant que collectivité locale. Il existe deux ordres de collectivités Territoriales : les communes et les départements. Cette option est clairement définie dans le nouveau Code Général des Collectivités Locales qui détermine l'organisation et le fonctionnement des conseils municipaux et départementaux et précise les rôles et responsabilités des élus locaux.

L'Acte III consacre, aussi, les PDC et PDD comme respectivement outils de planification de référence des communes et des départements.

Cette réforme intervient avec l'avènement du Plan Sénégal Emergent (PSE), en tant qu'instrument et cadre de référence de la politique de développement du Sénégal d'ici à 2035.

La planification étant une compétence transférée, les collectivités territoriales se trouvent dans l'obligation de se doter d'un Plan de développement (avec l'articulation et la cohérence entre le niveau central et le niveau opérationnel).

C'est au regard de tout ce qui précède que le PAPSEN a décidé d'appuyer un certain nombre de collectivités territoriales à élaborer leurs outils de planification. La commune de Mangarougou a eu à bénéficier de cet appui.

À cet effet, un cabinet, avec l'encadrement technique du Comité Technique Régional (CTR) et l'appui sur terrain des membres du Comité Technique Départemental (CTD), a conduit ce processus d'élaboration.

1. OBJECTIFS DU PDC

L'objectif général du PDC est de disposer pour un horizon de cinq (05) ans d'un document cadre d'intervention dans lequel seront définies toutes les stratégies et actions devant tendre vers un développement harmonieux, équilibré et durable de la commune.

Spécifiquement, il s'agit de :

- établir une situation de référence ;
- élaborer le bilan diagnostique ;
- définir pour un horizon temporel de cinq (05) ans les options fondamentales de développement économique et social ; et
- mettre en place un dispositif pour l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets.

2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PDC

La méthodologie adoptée s'est déroulée en plusieurs phases et étapes itératives, toutes articulées autour du principe de l'approche participative.

Phase préparatoire

Elle est déterminante dans la mesure où c'est le Conseil municipal qui a émis une réelle volonté de doter la commune un Plan de développement .

Tout d'abord, le Maire a procédé à une délibération et une prise d'arrêté instituant la Commission de Planification Elargie (CPE).

Ensuite, un atelier de lancement est organisé par la municipalité dans une perspective de partager et de vulgariser l'information. Au cours de cette rencontre tous les acteurs locaux (élus, autorités administratives, religieuses et coutumières, acteurs de la société civile, partenaires au développement, organisations de jeunes, femmes et personnes vulnérables, presse, etc.) y étaient conviés.

Enfin, un zonage de la commune a été fait par les acteurs locaux, afin de faciliter le déploiement des équipes sur le terrain, pour la collecte de données et la tenue des ateliers zonaux de diagnostic.

Par ailleurs, des fiches de collecte sont adressées aux différents sectoriels pour un renseignement d'informations. Une revue documentaire secondaire a été faite par l'équipe du Cabinet avec l'appui des membres du Comité Technique Régional.

Phase de diagnostic

Elle est également décisive dans le sens qu'elle a permis de disposer d'un état des lieux de la commune. Cette phase a également permis aux différents acteurs de s'approprier le processus et de participer de façon effective et plus dynamique dans l'identification des atouts, faiblesses, opportunités et menaces qui sont déterminants dans la commune.

☞ **Phase mise en cohérence**

Elle se veut un cadre de partage, d'harmonisation et d'articulation des données collectées avec les référentiels politiques de l'Etat, celles des services départementaux, régionaux, des projets et programmes présents dans le territoire communal. Cette mise en cohérence a permis à l'équipe du Cabinet de confronter les informations recueillies auprès des populations avec celles des sectoriels et d'en sortir avec un document présentant la situation de référence de la commune.

☞ **Phase de la planification**

C'est l'étape de la formulation des solutions durables par rapport au diagnostic effectué durant la précédente phase. Tout d'abord, une vision est déclinée, voulue, acceptée et partagée par tous les acteurs de la commune. Ensuite celle-ci est définie dans des orientations stratégiques et des lignes d'action en adéquation avec les trois piliers du Plan Sénégal Emergent qui est l'outil de référence de la politique économique et sociale de l'Etat du Sénégal. Enfin, une priorisation, une programmation temporelle et une évaluation des coûts des actions sont faites.

☞ **Phase de la finalisation des livrables, Adoption et Approbation**

Dans cette phase, le document final est rédigé et soumis à l'appréciation du Conseil municipal pour validation finale et adoption avant de le présenter à l'autorité administrative pour une approbation.

2. PRESENTATION GENERALE

4.1 Chapitre 1 : Administration et géographie

La Commune de Mangaroungou Santo est localisée dans l'arrondissement de Djibanar. Elle est limitée:

- Au nord par la commune de Simbandi Brassou
- A l'est par la Guinée Bissau
- Au sud par la commune de Yarang
- A l'ouest par les communes de yarang

La collectivité locale de Mangaroungou est érigée en commune depuis l'avènement de l'Acte 3 de la décentralisation avec la loi 2013 – 10 du 28 Décembre 2013 relative au Code général des collectivités locales.

4.2 Chapitre 2. Caractéristiques sociodémographiques

4.2.1 Milieu humain

En 2013, la population de la commune de Mangaroungou était estimée à 12 485 habitants selon le rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2063. Par contre, d'après les enquêtes de terrain elle est de 19 291 résidents en 2018. Cette évolution ne frise pas la linéarité des accroissements démographiques. Au contraire, elle est caractérisée par différentes fluctuations, souvent, paradoxales. En 2018, cette population représente respectivement 7,97% et 20,18% de celle du département de Goudomp et de l'arrondissement de Djibanar.

4.2.2 Répartition spatiale

La commune de Mangaroungou compte 670 concessions réparties de manière hétérogène dans la commune. En effet, plus de la moitié de la population reste concentrée entre les zone de Soucoutoto et Kougnara. 466 concessions sont concentriques tandis que 204 sont de type dispersé.

4.2.3 Ethnies

Les principales ethnies qui sont présentes dans la commune de Mangaroungou sont :

- Les balantes 85%;
- Les mandingues 10%;
- Les manjaques 3%
- Les bainouks, les mancagnes, les peuls, les ouolofs 2%.

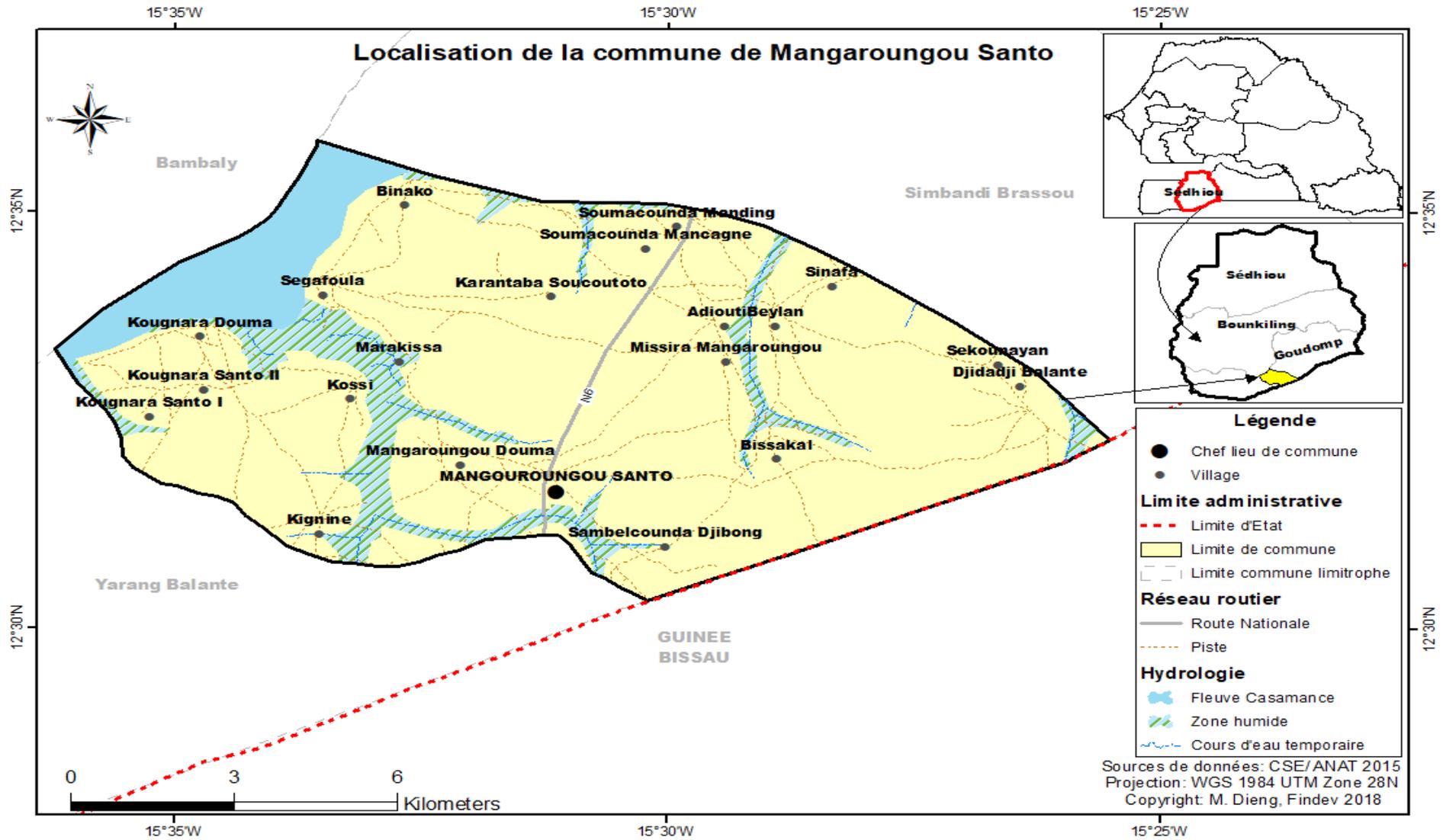
4.2.4 Religion

L'Islam est la principale religion pratiquée dans la localité avec un taux avoisinant les 95% de l'ensemble de la population. Cependant, la commune compte quelques familles chrétiennes. Hormis cela, il est important de signaler la pratique de l'animisme.

Tableau 2: Répartition des zones suivant la taille de la population

Taille de la population	Population	Nombre de zones	
		Homme	Femme
Moins de 1000		00	00
1000 / 3000		01	01
3001 / 6000		02	02
6001 / 8000		02	02
8001 / 10 000		00	00
Plus de 10 000		00	00

Carte 1: Localisation de la commune de Mangaroungou



4.2.5 Emploi et migration

Les groupes socioprofessionnels sont : les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les commerçants, les artisans et les fonctionnaires de l'Etat. Il est toutefois important de préciser que la plupart des agriculteurs sont des éleveurs. Par ailleurs, il faut noter qu'après l'hivernage, la pêche occupe une bonne de la population côtière.

Deux types de mouvements migratoires sont pratiqués par la population :

- **L'exode rural** : il concerne essentiellement les jeunes (hommes et femmes) et s'accroît durant la contre saison du fait de l'insuffisance d'activités économiques. Ce mouvement multidirectionnel est dirigé vers : Dakar, Sédhiou, Ziguinchor et même Bissau
- **L'émigration** : elle est plus pratiquée par la gence masculine et particulièrement par les jeunes qui se dirigent vers les pays occidentaux tels que la France, l'Espagne et l'Italie. Elle se fait de plus en plus de manière clandestine.
- **L'immigration** : La commune de Mangaroungou accueille des immigrants provenant de la sous-région s'activant dans les domaines de la pêche, de l'agriculture, et de l'exploitation des sous-produits de l'anacarde.

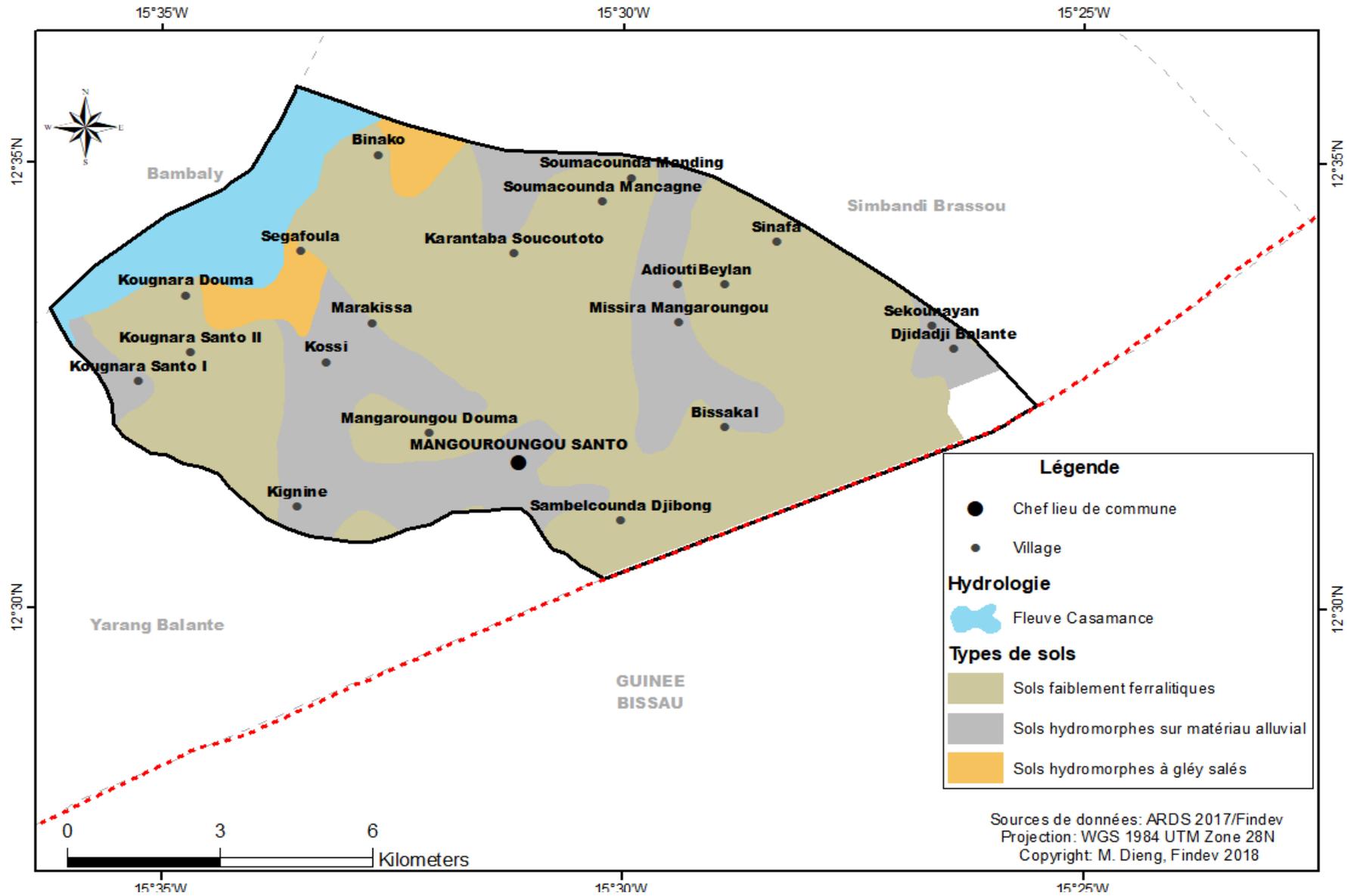
4.3 Chapitre 3. Caractéristiques physiques et climatologiques

4.3.1 Les sols

Les types de sol rencontrés sont les suivants :

- Les sols ferrugineux tropicaux et/ou ferrallitiques avec des variantes suivant les conditions bioclimatiques. Ils sont communément appelés sols Deck et couvrent la majeure partie de la région. Ils sont aptes à la pratique des cultures vivrières
- Les sols argilo limoneux localisés sur les pentes des vallées. C'est le domaine des palmeraies et une zone apte à l'arboriculture et au maraîchage.
- Les sols hydro morphes ou sols gris se situent en bas des pentes. Ils sont aptes à la riziculture
- Les sols hydro morphes à Gley salé sont issus du contact alluvial fluviomarín et bordent les fleuves Casamance . Ces sols sont rizicultivables en hivernage mais sont souvent exposés à l'intrusion de la langue salée.
- Les sols halomorphes acidifiés par la forte teneur en sel qui les rend inutilisables.

Carte 2: Carte Pédologique de la commune de Mangaroungou



4.3.2 Le climat

Le climat est de type sud sahélien tropical caractérisé par l'alternance de deux (2) saisons :

- Une saison des pluies (hivernage) d'une durée de six mois (mai en octobre) environ marquée par une intensité des pluies en août et septembre.
- Une saison sèche de six (6) mois de plus en plus marquée par une vague de chaleur. Les températures varient entre 24°C en décembre-janvier et 35°C en avril.

La commune est traversée par les vents suivants :

- L'harmattan : vent chaud et sec en provenance du nord-est. Il est quelquefois accompagné d'une fine poussière généralement pendant la saison sèche de novembre en mars.
- L'alizé maritime qui n'influence pas beaucoup le climat de la localité, mais qui apporte la fraîcheur entre mars et mai. Il est caractérisé par une courte période de froid avec une baisse des températures nocturnes et matinales (15-24°C). La mousson, vent frais et humide venant du sud-ouest entre juillet et octobre. Ce vent annonce l'arrivée des pluies.

Il ressort de l'analyse du tableau n°3 que la moyenne annuelle décennale est de 1100,91 mm pour un nombre moyen de 63 jours de pluies. Toutefois, ces chiffres cachent d'importantes disparités liées aux fortes fluctuations des quantités d'eau

enregistrées. En fait, il est noté un écart de 818,1 mm entre les maxima et minima des volumes précipités soit près de 74,31% de la décade.

2012 a été l'année la plus pluvieuse avec une hauteur cumulée de 1462,7 mm pour 84 jours de pluie.

4.3.3 Le relief

La Commune de Mangaroungou a un relief plat. On note cependant l'existence à certains endroits de zones dépressionnaires constituées de vallées et de bas-fonds.

4.3.4 Les ressources en eau

Le réseau hydrographique est assez dense dans la commune. Il est composé du fleuve Casamance (la moyenne) des mares temporaires et permanentes et de bolongs. Il est dénombré 05 mares et 14 vallées dans le périmètre communal. La nappe maestrichtienne, varie entre 160 et 400 m.

Quant à la nappe lutétienne, elle est exploitable à moins de 60 m avec des débits de 200 à 300 m³/heure. Les nappes continentales sont alimentées par les pluies et les cours d'eau. Leurs profondeurs se situent à moins de 40 m. la qualité de l'eau y est bonne et les débits peuvent varier de 5 à 10 m³/heure.

Tableau N°3 : Evolution de la pluviométrie

Années	Hauteur (mm)	Nombre de Jours
2008	1299,7	86
2009	1256,5	72
2010	1388,1	80
2011	1143,6	58
2012	1462,7	84
2013	644,6	30
2014	1046,4	56
2015	839,8	57
2016	1046,4	56
2017	881,3	49
Moyenne	1100,91	62,8

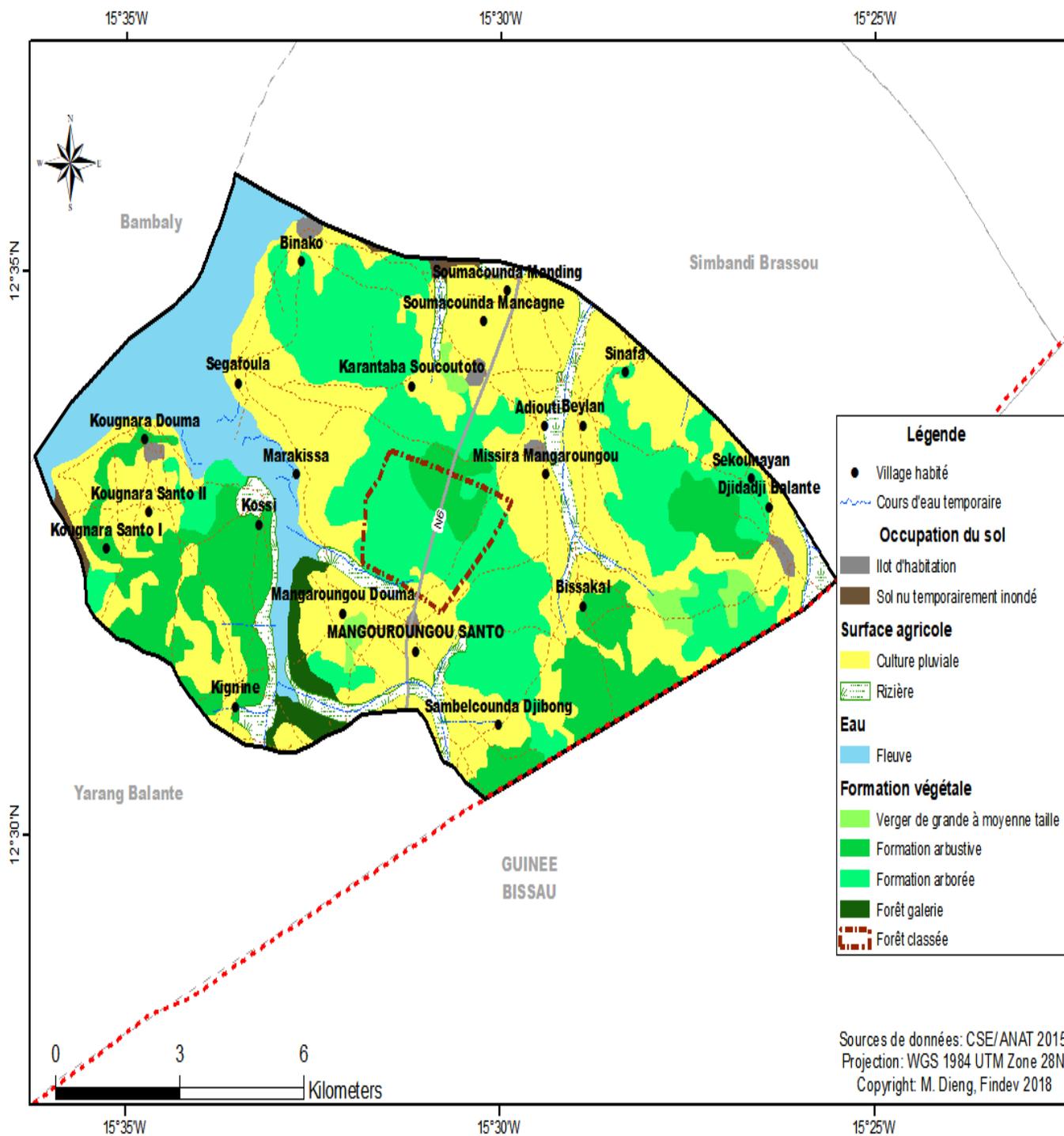
Source : SDDR Goudomp

4.3.5 La végétation

Il existe ces types de végétations dans la Commune de Mangaroungou:

- La strate arborée : Elle est formée d'espèces diverses de type soudano-guinéen
- La strate herbacée essentiellement constituée de graminées vivaces et annuelles
- La strate arbustive composée d'espèces comme les combrétacées
- Les palmeraies
- La forêt classée traverse divers
- villages de la commune traverse

Carte 3: Carte d'occupation des sols de la commune de Mangaroungou



3. BILAN DIAGNOSTIC

5.1 Chapitre 1. Profil social

3.1.1. Éducation

Le système éducatif au Sénégal est réparti sur 4 niveaux: le préscolaire, le primaire, le moyen, le secondaire et le

supérieur. Par ailleurs, dans le dispositif scolaire de la commune, il n'existe que les trois premiers niveaux.

3.1.1.1. La petite enfance

La commune compte quatre (04) écoles publiques préscolaires pour 05 classes pédagogiques et 06 classes physiques dont 4 sont en dur. L'effectif total est de 141 pupilles dont 44% de filles. Les moniteurs sont au nombre de 06 dont 01 femme. Les ratios du préscolaire se présentent comme suit :

- 32 pupilles par moniteurs
- 32 pupilles par salle de classe

Il faut toutefois remarquer la faiblesse des infrastructures formelles de prise en charge de la petite enfance avec uniquement 04 infrastructures. De même, il faut signaler que l'ensemble de ces établissements préscolaires présente un environnement scolaire austère à l'épanouissement des pupilles. Au fait aucun de ces lieux de préscolarisation ne dispose de point d'eau, de latrine, de clôture moins de source d'énergie. Cet état de fait expose les enfants aux violences basées sur le genre en milieu scolaire.

3.1.1.2. Le cycle élémentaire

Le cycle élémentaire compte 14 écoles primaires, avec un effectif de 2712 élèves dont 1597 filles soit 59%. Ces infrastructures abritent 66 cours pédagogiques pour 71 classes physiques dont 14 sont des abris provisoires soit 21%.

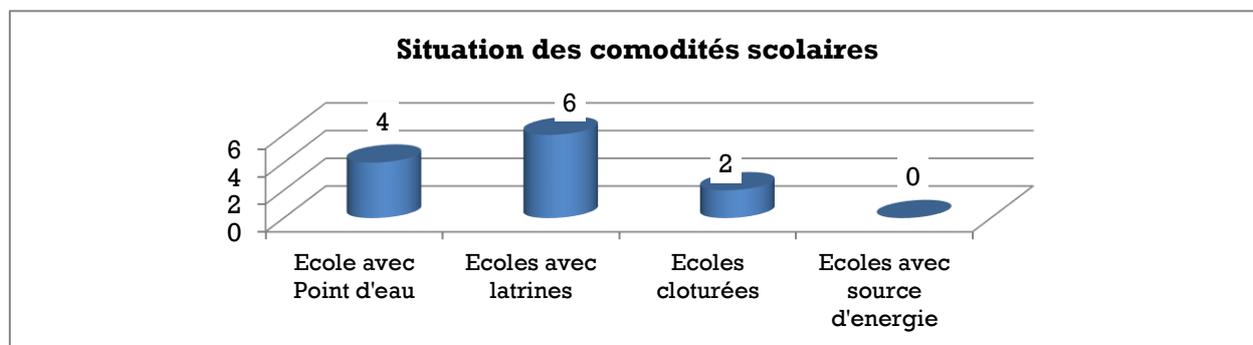
Le corps enseignant est composé de 59 instituteurs dont 13 maitres contractuels et 05 volontaires. Les femmes représentent 8,47% du nombre total d'instituteurs. L'analyse des ratios laisse apparaître:

- Un ratio élève/enseignant est de : 46 élèves en moyenne pour un enseignant
- un ratio élève/salle de classe : 38 élèves en moyenne par salle de classe

Au niveau des commodités scolaires la situation communale se présente ainsi :

- 02 écoles (Karantaba Soucoutoto et Soumacounda) disposent de mur de clôture ;
- 04 écoles ont un point d'eau. Il s'agit de Kagnara, Mangaroungou, Missirah Mangaroungou et Soumacounda ;
- 06 écoles bénéficient de latrines construites par l'UNICEF. Il s'agit de : Binako, Kougnara, Karantaba Soucoutoto, Ségafoula, Mangaroungou et Soumacounda.

Par ailleurs, les écoles de Kossi et Sambelcounda ne disposent pas de blocs administratifs. 14 Associations de Parents d'Elèves (APE) ont en charge la gestion communautaire des questions scolaires. Elles développent des initiatives locales pour l'entretien des infrastructures mises à disposition par les autorités. De même, il a été noté l'existence de gouvernements scolaires dans 43% des écoles.



3.1.1.3. Le cycle moyen

La commune compte 02 collèges d'enseignement moyen localisés à Kougnara, et Mangaroungou. Ils comptent un effectif cumulé de 572 élèves dont 35% filles et sont encadrés par 26 enseignants soit un ratio de 22 élèves par enseignants. Le CEM dispose de 16 classes physiques dont 60% d'abris provisoires. L'environnement des CEM se présente comme suit :

- Aucun CEM n'est clôturé
- Seul le CEM de Mangaroungou compte un point d'eau et d'une latrine.

3.1.1.4. L'enseignement coranique

S'il y a bien une particularité dans la commune de Mangaroungou, c'est évidemment l'importance accordée à l'éducation islamique. En effet, la localité compte au total 32 Daaras pour un effectif total de 265 apprenants dont 126 filles. A cela s'ajoute l'existence de 11 écoles arabes. Les cours concernent la mémorisation du Coran, tradition et principes du Coran et l'alphabétisation de base en arabe. Les lieux d'apprentissage sont

souvent

les

Tableau 4: Synthèse des données sur les établissements scolaires

Dénominations	Nombre	Classes	Effectifs	Enseignants
Préscolaire	04	06	141	06
Ecoles Primaires	14	71	2 712	59
Collèges	02	16	572	26
TOTAL	20	93	3 425	91

cours de

ou

maisons

salles

des

de

de

classe.

Source : IEF Goudomp

Atouts

- 04 CTP
- 14 écoles élémentaires
- 02 collèges
- 32 Daaras
- 11 écoles arabe
- Accessibilité des écoles

Faiblesses

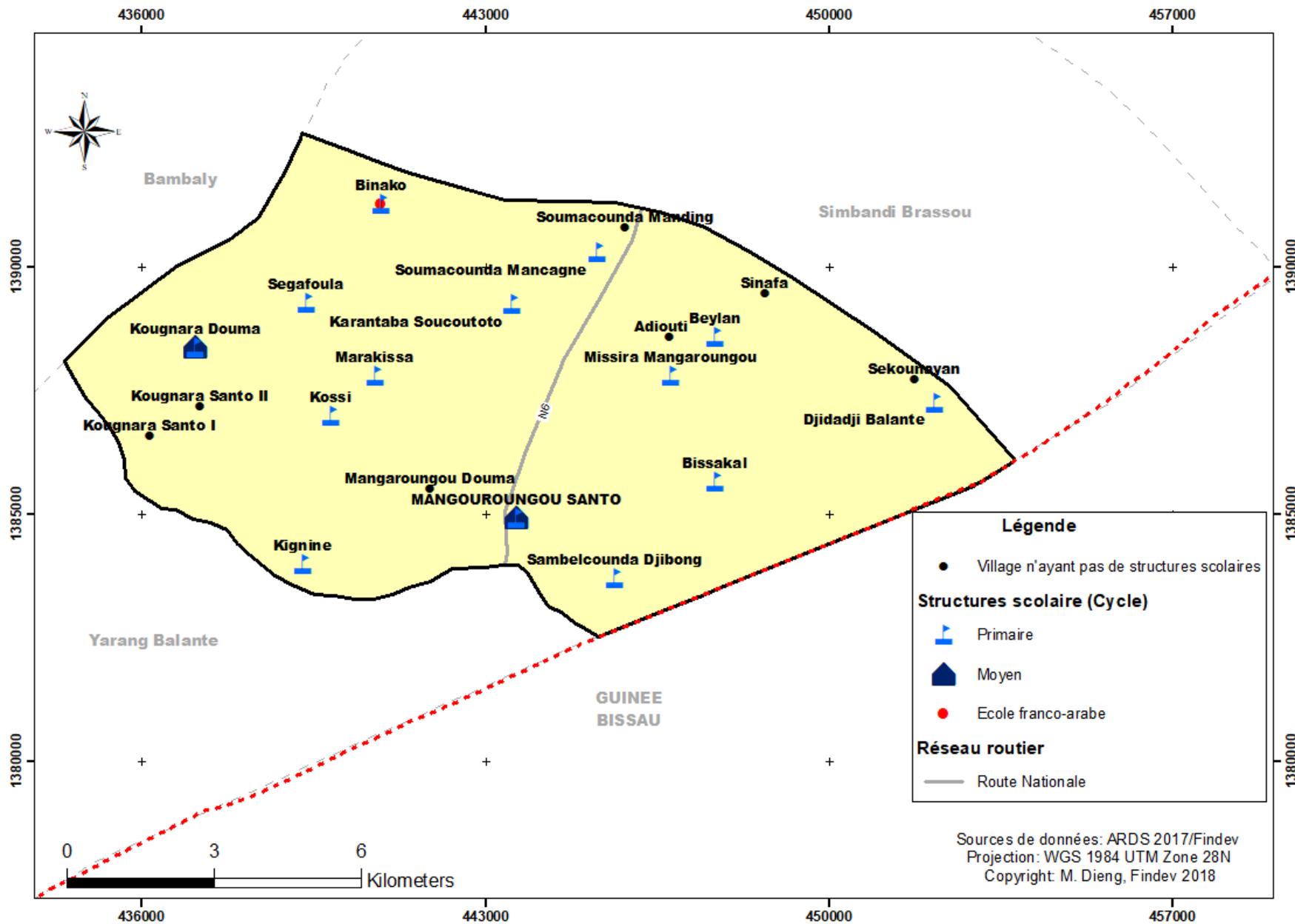
- Insuffisance de matériels didactiques et de fournitures scolaires
- Environnement scolaire peu favorable à l'épanouissement des élèves
- Insuffisance de salles de classe et l'importance des abris provisoires
- Faible prise en compte du volet hygiène / assainissement dans certaines écoles

Opportunités

Menaces

- Présence de partenaires techniques et financiers
- Appui de la mairie
- Accessibilité des écoles
- Conflits armés
- Faible protection sociale des élèves
- Déperdition scolaire
- Grèves incessantes

Carte4: Carte des infrastructures scolaires de Mangaroungou



3.1.2. Santé

3.1.2.1. Infrastructures sanitaires

Au plan infrastructurel, la commune de Mangarougou compte 03 dépôts pharmaceutiques, 02 cases de santé, et 03 postes de santé complets soit en moyenne 1 structure pour 2 villages. Tous les postes de santé disposent de points d'eau, de latrines et de source d'énergie.

Ces infrastructures réalisées dans la commune a permis d'atteindre un bon niveau de maillage et ceci grâce à l'implication de divers acteurs que sont :

- l'Etat représenté par l'ICP dans le comité de gestion et le comité de santé ;
- le conseil municipal qui exerce la compétence et assure la présidence du comité de gestion ;
- le comité de gestion, qui est le cadre de concertation regroupant les populations, l'infirmier chef de poste) et les élus locaux (Maire et conseillers) ;
- la population à travers les comités de santé dont l'Assemblée générale est composée de chefs de villages/délégués de quartier, de responsables d'organisation de la société civile, de leader d'opinion, etc.
- les projets et programmes qui sont des acteurs déterminants du secteur surtout dans le financement, l'appui et l'accompagnement des structures sanitaires et des populations.

3.1.2.2. Le personnel sanitaire

Le personnel médical officiant dans la commune de Mangarougou est composé de:

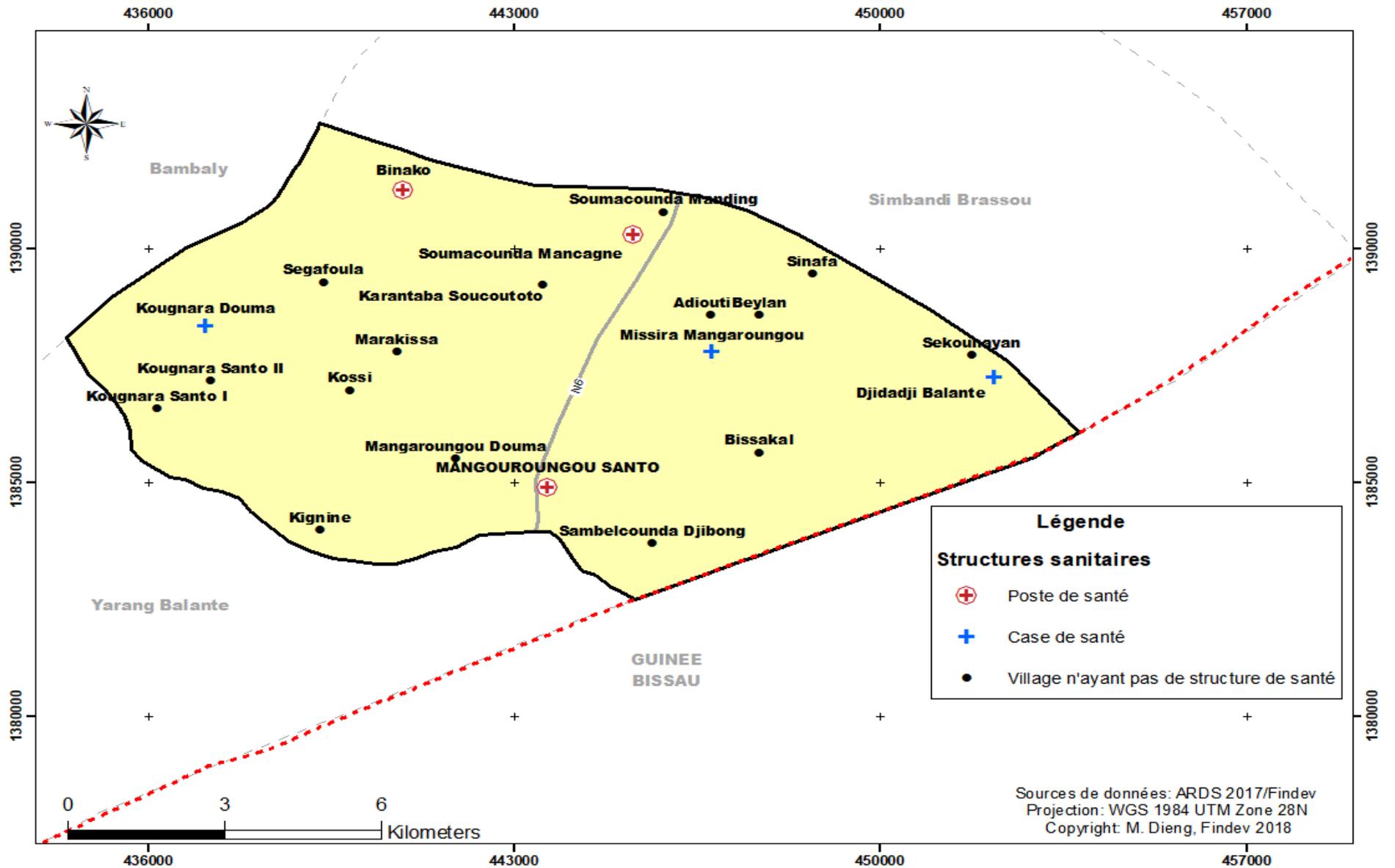
- 03 infirmier
- 03 sage-femme
- 11 ASC
- 09 matrones

Tableau 5: Infrastructures sanitaires de la commune

Types	Localisation	Points d'eau et latrine	Energie
Case de Poste de sante	Mangarougou	Oui	Système solaire
	Soumacounda	Oui	Système solaire
	Binako	Oui	Système solaire
Poste de sante	Missirah	Non	Non
	Mangarougou	Non	Non
	Djidadji Balante	Non	Non

Le taux de couverture médicale reste en deçà des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui préconise 1 Infirmier et 1 Poste de santé pour 5 000 habitants et 01 sage femme pour 2000 FAR.. En effet, la commune se retrouve avec un gap de : 01 médecins et 01 ICP. Les prestations offertes sont la consultation générale, la vaccination, IEC/CCC, l'accouchement, la planification familiale, la consultation postnatale. Ces types de prestations conjugués à la présence d'agents techniques et les opportunités offertes par la couverture maladie universelle permettent de faire face aux maladies les plus récurrentes que sont les infections respiratoires, l'hypertension artérielle, la diarrhée, les dermatoses, les parasitoses, etc.

Carte 5: Carte des infrastructures sanitaires de Mangaroungou



Atouts

- 03 postes de santé
- 03 maternités
- 02 cases de santé à Djidadji et Missira
- 03 dépôts de pharmacie

Opportunités

- Existence de partenaires techniques et financiers
- CMU
- Gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans
- Plan sésame

3.1.3. Hydraulique

L'hydraulique reste le parent pauvre de la commune de Mangaroungou avec l'absence de forages fonctionnels. En effet, les infrastructures hydrauliques sont :

- 01 forage en construction par le PUDC à Karantaba Soucoutoto
- 03 puits forages à l'école de Soumacounda, à la bananeraie de Mangaroungou Santo et au poste de Santé de Mangaroungou
- 08 puits modernes
- 92 puits traditionnels

Ce déficit infrastructurel affecte fortement l'alimentation des populations de la commune de Mangaroungou. Les besoins théoriques évalués sont estimés à 675m³/jour soit moins de 39% de la capacité actuelle d'approvisionnement des ouvrages et infrastructures.

L'insuffisance d'infrastructures hydrauliques a des conséquences sur les activités de la population notamment chez les femmes qui font des kilomètres pour avoir le liquide précieux. Parfois elles sont obligées de se cotiser pour payer un puisatier. La vocation des ouvrages est de fournir de l'eau à usage domestique et pastorale, mais ils servent aussi à alimenter les périmètres maraichers, une activité de contre saison quasi exclusivement réservée aux femmes, qui en tirent des revenus substantiels.

Faiblesses

- Difficultés d'accès aux soins de santé
- Absence d'ambulance
- Faiblesse des visites pré et post-natale
- Importance des accouchements à domicile
- Fréquence des ruptures de médicaments.
- Absence de points d'eau et d'électricité dans les cases de santé
- Insuffisance de personnel qualifié
- Vétusté du poste de santé de soumacounda
- Faible adhésion à la mutuelle de santé

Menaces

- Conflits armés
- Développement de la médecine traditionnelle au détriment de celle moderne

Atouts

- 01 forage en construction par le PUDC
- 03 puits forages
- 08 puits modernes
- 92 puits traditionnels

Opportunités

- Existence de partenaires techniques et financiers
- Délégation du Service public de l'eau
- Gestion transitoire des forages

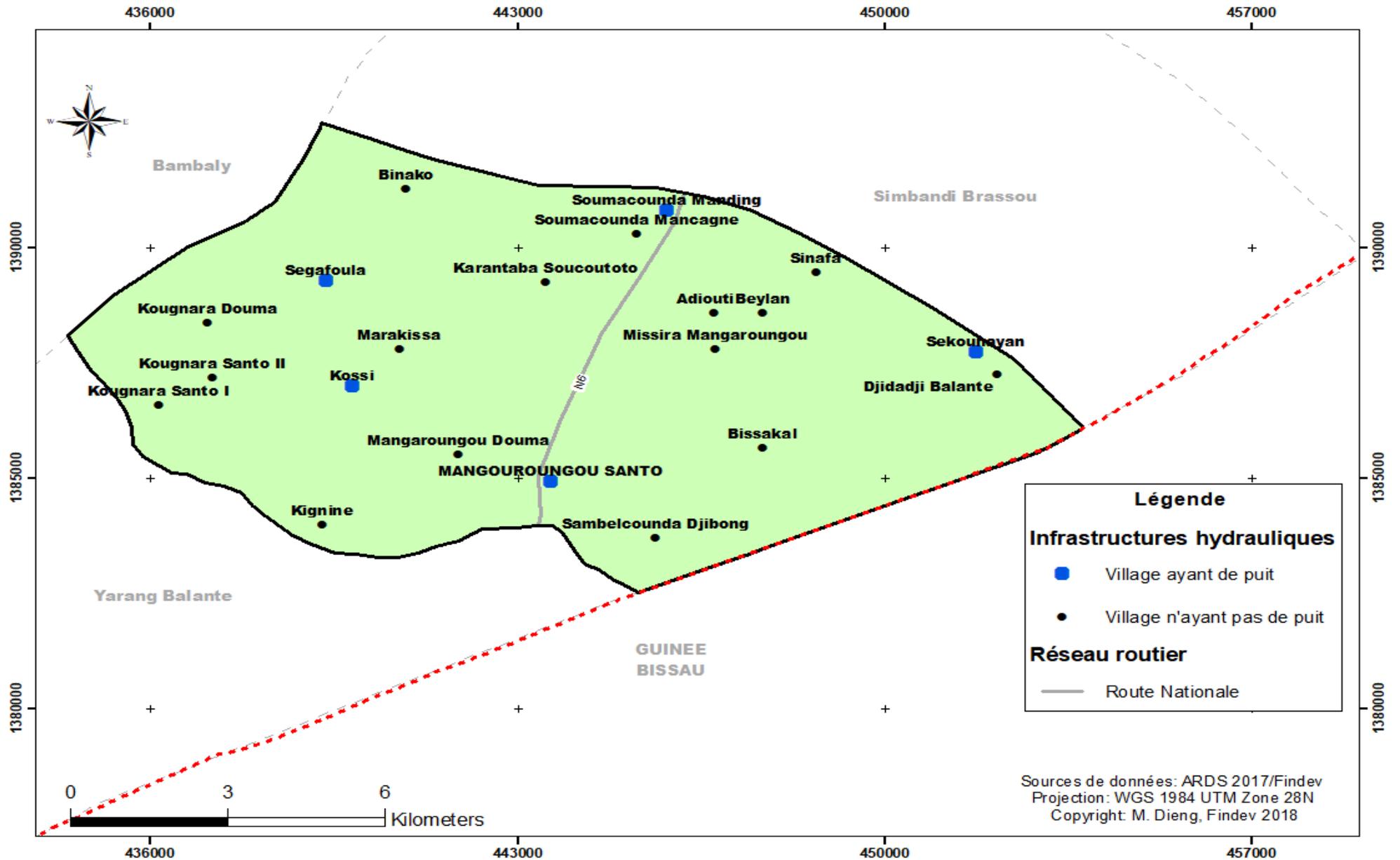
Faiblesses

- Faible capacité d'approvisionnement en eau des populations
- Faible densification du réseau
- Tarissement précoce des puits
- Teneur en chlore élevée dans l'eau
- Sous valorisation des ouvrage de Soucoutoto et Djidadji.

Menaces

- Conflits armés
- Exacerbation de l'insécurité alimentaire
- Augmentation des maladies liées à la consommation d'une eau chargée en chlorure et fluorure.

Carte 6: Carte des infrastructures Hydrauliques de Mangaroungou



3.1.4. Assainissement, cadre de vie et environnement,

La commune de Mangaroungou n'est pas dotée d'un système d'assainissement collectif. Il n'existe ni réseau d'évacuation des eaux usées ni réseau de canalisation des eaux de pluie. Le niveau de latrinisation de la commune reste faible. Chaque concession dispose de latrine toutefois près de 91% des ces dernières sont de type traditionnelles donc vecteurs de plusieurs germes pathologiques et ne répondant pas aux normes prédéfinies par le PEPAM. En effet, 9% des ménages qui sont nantis disposent de latrines de type VIP et TCM, de fosses étanches et de fosses septiques.

En ce qui concerne les déchets solides, il est dénombré près de 6 dépotoirs d'ordures non conventionnels au niveau du périmètre communal. Aucun système de collecte et de transfert des déchets solides n'est pour le moment adopté. Néanmoins, il est constaté des actions spontanées de Set-Setal au niveau des villages.

La commune de Mangaroungou abrite une forêt classée d'une superficie de 510 hectares. La végétation y est de type Soudano guinéen et renferme les formations forestières suivantes :

- la forêt semi - sèche dense;
- la forêt sèche claire ;
- la Rôneraie;
- la Mangrove

Globalement, les ressources ligneuses présentent une évolution résultant des changements climatiques et des actions anthropiques coupe abusive et feux de brousse).

Il faut noter que la façade maritime, jadis occupée par une végétation luxuriante de forêt de mangrove, est totalement nue ; Il ne reste de nos jours que quelques traces de pieds morts de Rhizophora et des Avicennia vivants. De même un phénomène érosif est noté avec la présence de plusieurs ravins.

Atouts

- Eveil des consciences sur les conséquences du défaut d'assainissement
- Existence d'une forêt de 510 ha
- Existence de vallées, de mares
- 25 km de cote sur le fleuve Casamance

Opportunités

- Existence de partenaires techniques et financiers
- ONAS
- Programme National de l'Assainissement Rural du Sénégal

Faiblesses

- Prolifération des dépôts sauvages d'ordures
- Absence de canaux d'évacuations des eaux usées et pluviales
- Absence de moyens de collecte des ordures
- Faible niveau de latrinisation
- Absence de décharge publique

Menaces

- Conflits armés
- Exacerbation de l'insécurité alimentaire

3.1.5. Sports, jeunesse et cultures

Malgré leur poids démographique, les jeunes n'ont pas une très grande incidence dans le développement de la commune. Sur le plan économique, on note un important taux de chômage qui résulte à la fois d'un manque de formation et d'une insuffisante exploration des possibilités économiques offertes. En sus, leurs préoccupations réelles ne sont pas prises en compte dans les stratégies de développement communal vu leur faible poids représentatif au sein du conseil municipal.

Comme alternative, ils se regroupent en associations pour s'activer dans les domaines sportifs et culturels. La commune compte 07 ASC. Toutefois, ces dernières ne disposent pour la plupart, d'aucune reconnaissance juridique. Hormis les manifestations sportives et culturelles, les ASC participent également à des activités de sensibilisation sur la vaccination des enfants, la prévention des maladies etc. En effet, les jeunes constituent la principale ressource humaine pour le développement à la base.

Les équipements sportifs dont bénéficie la communes sont :

- 14 aires de jeux
- Des terrains vagues abritant les activités de lutte.

Dans le domaine culturel, la commune présente des atouts liés à sa diversité ethnique. Ce brassage ethnique constitue un riche potentiel culturel qui n'est cependant pas bien exploité. Les équipements de culture et des loisirs disponibles sont seulement de 07 foyers des jeunes dont 1 non fonctionnel.

Dans ce contexte de promiscuité et de chômage, l'exode rural semble être la seule stratégie de survie pour la majeure partie des jeunes. Ils partent souvent vers la Gambie, la Guinée Bissau, Ziguinchor, Sédhiou et Dakar.

Atouts

- Diversité culturelle
- Brassage ethnique
- Existence de foyer de jeune
- Existence d'aires de jeux
- Jeunesse de la population

Opportunités

- Existence de partenaires techniques et financiers
- Existence de structures de financement des jeunes
- Existence de niches économiques

Faiblesses

- Sous-emploi
- Déficit de formation professionnelle
- Exode rural
- Insuffisance d'espaces de loisirs
- Insuffisance d'aires de jeux
- Déficit financier et d'encadrement des équipes de football
- Difficulté d'accès au crédit

Menaces

- Emigration clandestine
- Déperdition des jeunes
- Conflits armés

5.2 Chapitre 2. Profil économique

5.2.1 Secteurs productifs

5.2.1.1 Agriculture

L'agriculture constitue la principale activité économique dans la commune de Mangaroungou. Elle occupe plus de 75% de la population active et près de 90% des terres cultivables. De type extensif, traditionnel et tributaire d'une pluviométrie variable, l'agriculture pratiquée dans cette localité est non seulement dépendante des conditions climatiques mais aussi connaît un taux de rentabilité assez faible dû à la précarité des moyens de production constitué entre autres, de semoirs, de houes sine, de houes occidentales, etc.

Les acteurs

Les acteurs de l'agriculture se sont regroupés en Organisation de Producteur unitaire et mixte. On en dénombre 4 réparties au niveau des villages.

La Production

Le riz, le sésame, le fonio, le mil et l'arachide: constituent les principales cultures de la localité. Toutefois, d'autres spéculations y sont produites telles **le maïs, la pastèque, le niébé le sorgho**. Ils servent généralement de cultures d'appoint et sont de ce fait d'un apport important dans la compensation

des déficits vivriers ou monétaires occasionnés par la baisse des rendements au niveau de l'arachide et du riz.

Il ressort de ce diagnostic une certaine précarité de l'économie locale liée à plusieurs facteurs à la fois climatiques et socio-économiques

Les Activités de Transformation

Il faut noter le développement des activités de transformation de l'arachide en huile. Le recensement

fait état de l'existence de près d'une vingtaine d'unités artisanales (presse huile) dans la collectivité.

Les Semences

La commune a reçu 20 tonnes de semence d'arachide soit 7,14% du total (280 tonnes) distribuée dans le département de Goudomp.

En ce qui concerne le riz, la commune a reçu une quantité de semences de 23 tonnes pour un total départemental de 226,47 tonnes ; ce qui représente 10,14%.

Pour le niébé, la commune a reçu 5% de la totale départementale. Les semences de sésame, de fonio, de sorgho et de maïs n'ont pas été distribuées dans la commune pour la campagne 2015-2016.

La commune n'a pas reçu durant la campagne 2015-2016, la variété 15-10-10. En effet, sur une prévision de 05 tonnes, rien n'a été distribué. Par contre les variétés 6-20-10 et 15-10-10 ont fait l'objet de mise en place. En effet, pour le 6-20-10, 15 tonnes ont été

Tableau 6: Semence distribuée dans la commune

semences	Quantité			
	Prévu (T)	Reçu (T)	Vendu (T)	Reste (T)
arachide	20	20	20	0
riz	17	23	23	0
niébé	2	2	2	0

Source : SDDR Goudomp

reçus et 09 vendus ; soit un reliquat de 6 tonnes invendus et pour l'urée, 12 tonnes mis en place et 10,3 vendus ; soit 1,7 tonnes invendus.

Tableau 7: Engrais distribué dans la commune

NPK 6-20-10			NPK 15-15-15			NPK 15-10-10			UREE		
Prév u	Reç u	Vend u	Prév u	Prév u	vend u	prév u	reç u	vend u	prév u	reç u	Vend u
15	15	9	30	30	25	5			30	12	10,3

Source : SDDR Goudomp

Atouts

- Existence de la vallée de Ségafoula 358 ha et Mangaroungou 43 ha
- Existence de terres cultivables fertiles
- Existence de 05 blocs maraichers dont 03 avec l'appui du MCA RN6

Opportunités

- Existence de partenaires techniques et financiers
- Développement des chaînes de valeurs agricoles
- Position géographique de la commune

Faiblesses

- Insuffisance de matériel agricole
- Mise à disposition tardive des semences
- Faiblesse de la pluviométrie
- Salinisation des terres des vallées
- Faible pratique du maraîchage
- Sous valorisation des vallées
- Faible approvisionnement en eau des blocs maraichers
- Absence de clôture du bloc de Djidadji
- Difficulté d'accès aux engrais
- Non fonctionnalité du bloc de Mangaroungou Douma
- Déficit en magasins de stockage et non fonctionnalité des magasins existant
- Difficulté d'écoulement des produits agricoles
- Impraticabilité des pistes de production en saison des pluies

Menaces

- Changements climatiques
- Insécurité alimentaire
- Disparition des terres de culture
- Conflits armés

5.2.1.2 Élevage

De type extensif, l'élevage est la deuxième activité après l'agriculture. Au-delà de son caractère traditionnel, il est devenu aujourd'hui une source importante de revenus pour les familles pauvres. L'analyse de la composition du cheptel fait apparaître la variété de ruminants suivante: bovin, caprin, ovin et porcin. L'aviculture y est également pratiquée par les femmes. La commune compte 15401 sujets dont plus de 46% sont constitués de volaille. Les caprins suivent avec 29%, ensuite les bovins avec 13,60% . Le tableau ci-dessous indique la répartition par zone du cheptel.

Tableau 8: répartition du cheptel par zone

Cheptel	Zones				Total
	Mangaroungou	Soucoutoto	Djidadji	Kougnara	
BOVINS	1555	348	146	46	2095
EQUINS	0	0	0	0	0
ASINS	0	0	0	42	42
OVINS	49	0	0	179	228
CAPRINS	2504	845	850	261	4460
PORCINS	1282	94	30	33	1439
VOLAILLES	3933	1425	1560	213	7137
Total	9323	2712	2586	774	15401

Source : Enquêtes PDC 2018

L'élevage du cheval n'est pas pratiqué dans la commune et celui des asins n'existe que dans la zone de Kougnara.

La zone de Mangaroungou se positionne comme la plus pastorale avec plus de 60% du cheptel communal, suivie de la zone de Soucouthoto (17,60%) et Djidji (16,79%)

Malgré l'importance du cheptel, l'existence de pâturages et de mares, la commune n'est pas tellement pourvue en infrastructures. C'est, ainsi, qu'elle ne compte qu'un (1) seul qui peut servir desservir les abreuvoirs et 02 parcours du bétail. On note, aussi, l'existence de puits traditionnels ou moderne dans presque tous les villages. Elle est, cependant, dépourvue de parc à vaccination, de fourrière, de foirail, d'abreuvoirs, d'abattoirs et de dépôt de pharmacie vétérinaire.

Les sous-produits de l'élevage concernent entre autres :

- la viande: l'absence d'abattoirs dans cette localité laisse présager d'une mauvaise conservation et commercialisation de la viande
- la production laitière: il est important de préciser que la production laitière a du mal à atteindre les 2 litres par vache en saison sèche

La valorisation des sous-produits animaliers occupe de plus en plus une place importante dans les activités pastorales. C'est ainsi qu'elle apporte une plus-value aux éleveurs en ce sens qu'elle permet une meilleure rentabilité et augmente leurs pouvoirs d'achat. Il n'existe pas d'unités de conservation des sous-produits animaliers.

Les zones de pâturage ne sont pas matérialisées et se situent le plus souvent autour des mares et rivières. La commune est caractérisée par le rétrécissement des parcours de bétail qui tendent à disparaître de plus en plus.

Par rapport à la santé animale, les pathologies suivantes sont identifiées dans la commune:

- la pasteurellose
- le charbon symptomatique
- la dermatose modulaire
- la trypanosomiase

- et le parasitisme.

Des campagnes de vaccination sont menées annuellement avec l'appui et l'accompagnement d'un agent technique d'élevage.

Atouts

- Abondance du bétail
- Existence de pâturage
- Existence de Mares

Opportunités

- Existence de partenaires techniques et financiers
- Existence de structures de financement de l'élevage

Faiblesses

- Vol de bétail
- Divagation des animaux
- Insuffisance d'abreuvoirs
- Récurrence des maladies animales
- Insuffisance de pâturage en saison sèche
- Faible niveau organisationnel des éleveurs
- Insuffisance du personnel d'appui à l'élevage
- Absence d'abattoirs et de fourrières
- Absence de chambre froide pour conserver les sous produits de l'élevage

Menaces

- Conflits armés
- Insécurité alimentaire
- Changements climatiques

5.2.1.3 La pêche

Cette activité naguère sous estimée par les populations, connaît un regain d'intérêt économique depuis cinq (05) ans. Cette recrudescence de la pêche se justifie par la position de la commune qui est traversée par le fleuve Casamance mais aussi par le déclin de l'agriculture. C'est ainsi qu'elle occupe actuellement une place de choix dans l'amélioration de la sécurité alimentaire. En effet, elle offre toutes les prédispositions liées à la valorisation optimale des ressources et des potentialités en termes d'opportunités de développement économique.

Cette activité est pratiquée au niveau des villages de Koungara, Kossy, Ségafoula et Binako. Elle mobilise plus 100 acteurs autochtones et allochtones. Ceci dénote une réelle progression du nombre d'acteurs de la pêche natifs du territoire communal qui, jadis, était inférieur à dix (10). L'engouement des populations devant les différentes formes et pratiques de production halieutique découle de la contribution efficiente des retombées de cette activité aux ressources des ménages

Malgré les méthodes d'exploitation jugées traditionnelles et peu performantes, on recense une flotte composée de pirogues qui sont à leur écrasante majorité artisanales..

En outre, les acteurs de la pêche, pour la capture, utilisent les mono-filaments en nylon non biodégradables avec des mailles de 50 pour la surface et le maillant dévirant de fonds mono-filament en fibre de taille 90 à 100. Ces équipements sont exclusivement

utilisés par les adeptes d'une pêche passive aux filets dormants. Cependant, ce type de pratique n'est pas conforme avec la réglementation conformément au code de la pêche.

Concernant la sécurité, il est à noter que, l'ensemble des pêcheurs ne disposent pas de gilets de sauvetage. Pis, la commune ne dispose pas de site d'embarquement et de débarquement réglementaire.

Les espèces les plus pêchées sont :

- Les carpes ;
- Les crevettes ;
- Les mulets ;
- Les tilapia ;
- Les trachinotes ;
- Les barracouda ;
- Les otholites ;
- Les carpes blanches ;
- Les ethmaloses ;
- Et les capitaines.

La transformation reste toujours au stade artisanal et mobilise plus de femmes. Elle représente moins de 20% des débarquements. Les produits de cette activité sont :

- Les sardinelles salées / séchées, braisées (kéthiakh)
- Et les poissons fumés « guedj », les « tambadieng » et le salé séché

Cette production artisanale est uniquement exercée par des femmes. Certaines d'entre elles interviennent surtout en aval de la filière, notamment le mareyage, la transformation des produits et la vente au niveau des marchés de Guinée Biassau et de Goudomp.

Atouts

- Fleuve Casamance
- Diversité de produits halieutiques
- Savoir-faire local avéré

Opportunités

- Existence de partenaires techniques et financiers
- Existence de structures de financement de la pêche

5.2.1.4 Artisanat

L'artisanat est plutôt marginal à l'échelle de la Commune et se singularise par son caractère informel. Les domaines d'activités concernés sont, l'art, les services et la production. Il ressort de l'analyse des différents corps de métiers que les maçons occupent la première

Faiblesses

- Rareté de la ressource (carpes, crevettes, mulets ...)
- Insuffisance du matériel de pêche
- Dégradation très forte de la mangrove
- Utilisation de filets non adaptés
- Absence d'unités de conservation
- Déficit de formation des pêcheurs

Menaces

- Insécurité alimentaire
- Changements climatiques

place en termes de nombre 70 identifiés. Ils sont suivis par les charpentiers qui sont au nombre de 57. Viennent après les tailleurs et les menuisiers (53). Cette situation illustre la faible présence des femmes à ce niveau car tous ces métiers sont, à priori, exercés par les hommes. Le

seul métier ou l'on retrouve des femmes, en général, est la coiffure pratiquée uniquement par 07 artisans. L'artisanat se trouve confronté à un problème lié à la faiblesse du réseau électrique. En effet, l'absence d'électricité est un frein à l'exercice de certains métiers. Et pourtant l'artisanat joue un rôle important dans la

lutte contre le chômage et l'exode rural. En effet, former les jeunes aux différents métiers artisanaux, les encadrer et assurer non seulement la disponibilité de matières premières mais aussi l'écoulement permettrait aux jeunes de rester dans leurs villages et de gagner décemment leur vie.

Tableau 9: Synthèse des artisans par catégorie et par zone

Catégories	Mangaroungou	Soucoutoto	Djidadji	Kougnara	Total
Electricien	0	1	0	3	4
Boulangier	10	15	8	11	44
Menuisier	16	18	6	15	55
Vulgarisateur	0	0	0	0	0
Mécaniciens	10	6	6	5	27
Forgerons	1	5	0	4	10
Tailleurs	19	9	9	16	53
Coiffeurs	4	3	0	0	7
Maçons	23	15	8	24	70
Charpentiers	25	15	4	13	57
Chauffeurs	4	18	5	2	29
Soudeurs	0	3	4	5	12
Meunier	12	11	10	15	48
Peintres	12	8	7	10	37
Photographes	2	0	1	4	7

Source : enquête PDC

Atouts

- Existence de la demande
- Existence d'un savoir faire local
- Jeunesse de la population
- Présence de la chambre des métiers de Sédhiou

Opportunités

- Existence de partenaires techniques et financiers
- Existence de structures de financement

Faiblesses

- Absence d'un centre artisanal
- Difficulté d'accès aux matières premières
- Difficulté d'écoulement des produits
- Déficit de renforcement de capacités
- Accès difficile aux financements
- Faible niveau organisationnel des artisans

Menaces

- Réduction de l'apport de l'artisanat dans les finances locales
- Exode rural
- Emigration clandestine

5.2.1.5 Commerce

Le commerce dans la commune de Mangaroungou est peu développé. Au plan infrastructurel, le secteur ne compte que 62 boutiques dont 56 fonctionnels. Elles sont spécialisées en vente de denrées alimentaires et tenues par des autochtones Aussi on dénombre 06 marchés permanents avec souks.

À propos du niveau de service produit par ces boutiques villageoises, les populations affligent des sentiments teintés qui reflètent, d'une part, la petite taille de la majorité des points de vente et, d'autre part, leur faible pouvoir d'achat. Le capital en marchandises

de 70% de ces points de vente n'excède pas la valeur de 500 000 francs CFA. Ceci explique les ruptures fréquentes de stocks au niveau des autres villages. Cet état de fait conjugué à l'enclavement de la localité entraîne, souvent, des pénuries de denrées car, les boutiquiers se ravitaillent tous en dehors du territoire communal, dans les loumas et centres urbains limitrophes.

Cette situation renseigne sur le niveau de vie relativement faible de la plupart des populations. Elle découle, en effet, du niveau de la demande locale en denrées alimentaires qui est en étroite corrélation avec l'offre de ces types de produits.

En outre, des flux d'échanges non négligeables sont orchestrés par la gente féminine qui s'active dans le commerce de micro-détail, la vente de tissus et des produits d'assaisonnement (poivre, jumbo, oignons, etc.). Ce type d'activité est fortement soutenu par les initiatives communautaires de crédit rotatif développées au sein des groupements de promotion féminine. En réalité, chaque femme qui dispose d'un crédit se hâte de mettre en place une table de micro-détail devant sa demeure. A cet effet, le petit commerce est considéré par les femmes comme l'activité génératrice de revenus phare.

Atouts

- Dynamisme des acteurs du commerce
- Existence de consommateurs de biens et services

Opportunités

- Proximité avec la guinée bissau
- Présence des institutions de micro finances
- Position géographique de la commune

Faiblesses

- Difficultés d'approvisionnement en produits
- Non électrification de certains villages
- Faible prise en compte des aspects sécuritaires et environnementaux au niveau des marchés
- Absence de marché hebdomadaire
- Difficultés d'accès au crédit
- Faiblesse du pouvoir d'achat des ménages

Menaces

- Vols récurrents
- Evasion fiscale
- Insécurité alimentaire

5.2.1.6 Allègement des travaux des femmes

La population féminine représente 57,7 % de la population totale. Elle signale par son analphabétisme et s'active aussi bien dans les travaux de production que de reproduction. En effet, durant l'année, leur calendrier est très chargé car de juin à décembre l'exploitation agricole reste leurs principales activités. Par contre, à partir de janvier, le commerce et la transformation des produits halieutiques, occupent une bonne partie d'entre elles. Outre cela, toute l'année, la gent féminine s'adonne aux travaux domestiques et communautaires (nettoyage du village). Quant aux premiers qui se font manuellement, ils se signalent par leur pénibilité du fait de l'absence de matériels d'allègement.

A propos de la gestion de ressources financière, les femmes se signalent de plus en plus à travers les différentes organisations. Il s'agit des fruits de leurs tontines ou encore les crédits alloués par les organismes financiers servant à financer certaines activités telles que les cultures vivrières sous pluie, le petit commerce, l'embouche ou la transformation. Cependant, elles restent confrontée à un déficit de moyens pour mener convenablement leurs activités. Ce constat est illustré par le fait que les femmes de la commune ne bénéficient que de 04 moulins à mil dont 02 fonctionnels.

Atouts

- Dynamisme des femmes
- Représentativité dans le conseil municipal
- Présence des femmes dans plusieurs activités économiques

Opportunités

- Présence de partenaires techniques et financiers
- Loi sur la parité
- Existence de structures de financement des femmes
- Existence de niches économiques dans diverses chaînes de valeurs

Faiblesses

- Insuffisance d'équipements d'allégement des travaux (moulins à mil, batteuses etc.),
- Déficit de formation des GPF
- Difficultés d'accès au crédit
- Pesanteurs socioculturelles
- Absence d'unités de transformation des produits locaux

Menaces

- Pesanteurs socioculturelles
- Insécurité alimentaire

5.2.1.7 Tourisme

Le sous-secteur du tourisme au niveau de la collectivité territoriale se caractérise par sa vocation culturelle et religieuse avec l'existence de différents sites qui sont jusqu'ici sous

valorisés. Cet état de fait découle de la méconnaissance de l'intérêt de ce secteur sur l'amélioration des recettes locales et par ricochet des revenus des populations.

Atouts

- Sites historiques
- Fleuve
- Evénements culturels
- Cadre attrayant

Opportunités

- Présence de partenaires techniques et financiers
- Existence de structures de financement du tourisme

Faiblesses

- Absence d'infrastructures touristiques
- Impraticabilité des pistes menant vers les sites touristiques
- Absence d'une organisation touristique sur le plan local

Menaces

- Disparition des sites / monuments historiques et culturels
- Conflits armés

5.2.2 Secteurs d'appui à la production

5.2.2.1 Transport

La commune de Mangaroungou ne dispose presque pas de route goudronnée qui le relie au reste des collectivités territoriales du département. Seuls quelques villages sont traversés par un axe routier. De ce fait, certaines localités restent très enclavés par rapport à la route. Par conséquent, les populations éprouvent d'énormes difficultés en termes de mobilité. Par ailleurs, l'analyse des résultats du diagnostic révèle que la commune a l'un des plus faibles taux d'accessibilité dans la région de Sédhiou. C'est ainsi que **le secteur du**

transport est sévèrement inhibé par le déficit infrastructurel.

Hormis ces difficultés de mobilité extra communale, les déplacements intra communaux sont plus pénibles. En effet, le transport inter-villageois s'effectue sur des pistes vicinales très dégradées. Ces différents déplacements s'opèrent à pied et, parfois, à l'aide de véhicules hippomobiles. D'ailleurs, le nombre de charrettes est 120 soit un taux de couverture des concessions de 18%. Outre cela la commune compte 120 taxis Jakarta et un car horaire.

Atouts

- Espace du périmètre communal
- Configuration des habitats sous formes d'aréoles concentriques

Opportunités

- Présence de partenaires techniques et financiers (PUDC, PUMA)
- Position géographique de la commune

Faiblesses

- Enclavement des villages
- Impraticabilité des pistes durant l'hivernage
- Irrégularité des lignes de transport en commun
- Cherté des coûts de transport
- Absence de gare routière

Menaces

- Dégradation des revenus des ménages
- Conflits armés

5.2.2.2 Communication

Le réseau de téléphonie mobile, bien qu'il couvre la quasi-totalité des villages de la localité, il est cependant très instable par endroit du fait des contraintes de topographie. On retrouve à Mangaroungou les réseaux mobiles d'Orange, Tigo et Expresso.

De plus, la couverture radiophonique est assez bonne dans la mesure où la plupart des stations émettant de Sédhiou sont bien reçues à Mangaroungou.

Atouts

- Existence d'antennes de divers opérateurs
- Bonne couverture radiophonique

Faiblesses

- Faible couverture du réseau GSM dans beaucoup de villages
- Inaccessibilité au réseau ADSL

Opportunités

- Présence d'Opérateurs Tigo, Expresso et Orange
- Position géographique de la commune

- Absence de radio communautaire

Menaces

- Conflits armés

5.2.2.3 Energie

L'analyse de la situation énergétique de la collectivité locale de Mangaroungou révèle l'utilisation des trois sources d'énergie suivantes :

- L'énergie conventionnelle
- L'énergie renouvelable
- Les énergies fossiles

A) L'énergie conventionnelle

La commune compte des branchements au réseau électrique de la SENELEC destinés à l'éclairage, la réfrigération, la ventilation et l'accès à l'information (Télévision, radio etc.). Les bénéficiaires de connexion sont répartis au niveau des zones. Il est à noter que le taux de desserte zonal reste très faible car est de 29,4%.

B) Les énergies renouvelables

L'analyse des résultats du diagnostic montre que les populations, à défaut d'électricité conventionnelle utilisent de plus en plus d'autres types d'énergie tels que : le solaire et la biomasse.

Même s'il est clair que l'énergie solaire comprend essentiellement 3 volets (le solaire thermique, le solaire thermodynamique et le solaire photovoltaïque) force est de constater que seul le solaire photovoltaïque est exploité à Mangaroungou. C'est ainsi, qu'on dénombre que 197 panneaux solaires.

La biomasse constitue actuellement une alternative pour un segment de la population de Léona qui est dans sa majorité démunie. En effet, ces derniers qui ne disposent pas de moyens utilisent pour la cuisson:

- La bouse de vache
- Le bois de chauffe

Par ailleurs le recours au combustible ligneux n'est jamais couplé d'actions d'accompagnements tel que le reboisement.

C) Les énergies fossiles

Les types d'énergies sont plus usitées par les forages et exploitants maraîchers pour faciliter l'exhaure et pour les besoins d'animations culturelles. C'est ainsi que la collectivité locale compte 07 groupes électrogène. L'analyse des données collectées montre que le degré d'utilisation de ces équipements par les ménages reste très faible.

Atouts

- Disponibilité permanente de l'énergie solaire
- Existence d'un réseau électrique
- Présence de massifs forestiers

Faiblesses

- Cherté du coût de l'électricité
- Vétusté du réseau électrique
- Difficultés d'accès aux combustibles domestiques

- Disponibilité de matières pour la fabrication de foyers améliorés
- Absence de lotissement de plusieurs villages
- Faible couverture des villages en énergie électrique

Opportunités

- Présence de partenaires techniques et financiers (PUDC, PUMA, ASER)
- Position géographique de la commune
- Conflits armés

Menaces

5.3 Chapitre 3. Profil gouvernance

5.3.1. Gouvernance de la commune

5.3.1.1. Composition et organisation

La municipalité compte 46 conseillers dont près de 30% de femmes. Le Maire est l'organe exécutif de la commune. Il est chargé de l'application des décisions prises en conseil. Il est assisté dans ses missions par deux adjoints et des commissions techniques qui se chargent théoriquement des missions spécifiques d'aide à la prise de décision.

En sus, le conseil municipal fonctionne avec des collèges de réflexion appelés commissions qui forment les instances techniques du conseil municipal. L'esprit de la mise sur pied de ces commissions vise à donner à cette instance une bonne lisibilité de l'ensemble des secteurs intéressant la promotion et le développement de la collectivité locale. En fait, les commissions se chargent théoriquement des missions spécifiques d'aide à la prise de décision. C'est ainsi que des commissions ont été créées :

Le fonctionnement du conseil municipal par le biais de ces commissions rend perplexe les acteurs locaux. Ceci relève en partie d'une carence institutionnelle relative aux textes de loi qui restent muets sur l'organisation des commissions. En fait, la compréhension des missions et rôles, de l' élu, du conseil municipal et de ces instances demeure très sommaire chez les conseillers. En ce sens il a été décelé une image très vague qui entretient le faible dynamisme des structures de promotion du développement local.

5.3.1.2. Fonctionnement

Le conseil municipal se réunit régulièrement en session ordinaires et extraordinaires suivant les problèmes qui leur sont soumis. Mais les discussions tournent généralement autour du vote du budget, de l'affectation des terres de culture, de la délimitation des parcours du bétail et de la répartition des fonds de dotation ou de concours.

5.3.1.3. Finances locales

Les ressources financières de la commune sont essentiellement constituées de la taxe municipale, des droits de place, des droits de stationnement, des fonds de dotation et de concours.

Ce qui pose de sérieux problèmes à l'autorité locale quant à la réalisation des prévisions budgétaires. Toutefois, il est noté une utilisation réfléchiée du budget en donnant la

priorité aux investissements. Ce constat est illustré par le fait que les investissements de 2017 et 2018 représentent respectivement 61,09% et 63,19% du budget global.

Analysé d'un point de vu global de la gouvernance, les résultats des mesures de performance de 2017 laisse apparaitre une situation inquiétante. En effet, A l'issu de l'administration de la grille, les notes ci-après ont été obtenues par la commune, il s'agit de :

Tableau 10: Synthèse mesures de performance par domaine

Domaines d'évaluation	Notes
• La capacité de la commune à satisfaire les besoins prioritaires des populations	04/20
• La capacité de pilotage institutionnel, technique et financier de la commune	9/57
• La participation citoyenne dans la gestion des affaires locales	14/23
Note globale de performance	27/100

La note globale constitue un niveau de performance **très faible**, loin en dessous de la moyenne. Aussi bien sa capacité à satisfaire les **besoins prioritaires** des populations ainsi que sa capacité de **pilotage** institutionnel, technique et financier sont **très faible**. Concernant le troisième domaine il est **juste au-dessus de la moyenne** et ne peut relever la performance globale. Cet état de fait est dû en partie par le **contentieux électoral** après les élections locales de 2014. En effet, la **nouvelle équipe** dirigeante n'a pas été rapidement installée et cet exercice de gestion de la commune est en quelque sorte une année de mise en route et d'apprentissage.

Cette faible performance est due à :

- l'inexistence de l'information sur les potentialités économiques et également d'un support de marketing territorial ;
- une non efficacité dans l'exécution et défaut de planification stratégique et opérationnelle (PDC, supports de marketing territorial ... etc.) ;
- une non efficacité dans l'exécution avec l'absence de supports opérationnels de suivi exécution (PIA, PTA, Rapport d'activités, ...) ;
- la faiblesse du taux de réalisation des dépenses prévues pour les besoins spécifiques des femmes ;
- la tenue irrégulière des réunions du conseil municipal et ses commissions ainsi que l'inexistence d'un registre des délibérations tenu, coté et paraphé par le représentant de l'Etat ;
- la performance moyenne dans la gestion de l'état civil, de l'archivage, de la comptabilité matière ainsi que la gestion administrative et financière (registre de délibération, , ...) ;
- le défaut de vote du compte administratif au plus tard le 1er octobre de l'année suivant exécution du budget concerné ;
- la difficulté à mobiliser l'appui d'acteurs privés ou étrangers ;
- malgré le bon taux de recouvrement des impôts et taxes locaux il y a une sous-estimation de l'assiette fiscale du fait de la non maîtrise de la population imposable de la commune.

Toutefois, il faut bien apprécier :

- l'existence et le fonctionnement de certains comités de gestion des infrastructures réalisées ;
- la participation des populations à la mobilisation de la contrepartie malgré la faiblesse de leurs ressources.

5.3.2. La société civile

Les organisations communautaires de base (OCB) sont des acteurs de la société civile locale. Elles participent à la promotion du développement économique local et de la démocratie et constituent de ce fait des partenaires stratégiques et techniques du conseil municipal.

A. Les groupements

Les groupements de Promotion Féminines (GPF)

La commune de Mangaroungou compte 15 GPF dont 04 formels qui interviennent dans divers secteurs d'activité comme le petit commerce, le maraîchage, la teinture, l'embouche etc.)

Toutefois, la promotion féminine reste confrontée à des contraintes comme :

- L'accès difficile au crédit à cause des conditions draconiennes des institutions
- L'analphabétisme des femmes
- Une absence de cadre fédérateur des GPF ;
- Insuffisance de matériel d'allègement des travaux domestiques ;
- Un accès difficile à l'eau et la pénible recherche du bois de chauffe.

Les groupements d'intérêt économique

Les Groupements d'Intérêt Economique ont la particularité d'être crédibles au niveau des institutions financières.

Ils s'adonnent principalement à des activités économiques notamment de type agricole.

Les 24 GIE que comptent la commune sont confrontés à divers problèmes à savoir :

- L'accès au crédit:
- L'insuffisance de l'encadrement,
- Le manque de renforcement de capacités techniques et de gestion.

B. Les comités de gestion

Mis en place par les usagers des services sociaux de base, ils sont chargés d'assurer le bon fonctionnement des dites infrastructures.

Au niveau de la commune, il est créé des APE qui sont des associations de parent d'élèves qui gèrent les cantines scolaires en relation avec les autorités scolaires.

Elles sont caractérisées par la faible capacité des membres et leur manque de dynamisme.

C. Les associations

Les Associations sportives et culturelles (ASC)

Ce sont des organisations à vocation sportive, de promotion culturelle, mais aussi qui s'impliquent dans le maraîchage et la tenue de champs collectifs. Ces ASC sont souvent sollicitées par les autorités locales pour mener des campagnes de sensibilisation sur les

maladies hivernales, les campagnes de vaccination, etc. Malgré leur dynamisme, les ASC sont confrontées à des problèmes tels que :

- L'insuffisance d'aires de jeux,
- Le sous-équipement des terrains de football,
- Le manque de formation des jeunes.

Les associations des usagers des forages

Ils s'occupent de l'entretien des ouvrages, et des fonds générés par l'exploitation de l'eau. C'est aussi à ces **ASUFOR** qu'il revient la charge de réaliser les adductions d'eau vers les autres villages polarisés. La gestion de ces forages n'a suscité, lors du diagnostic, aucun problème particulier à l'exception du fait que ses membres ont exprimé un besoin de formation pour renforcer leur capacité de gestion financière.

Les associations de parents d'élèves

Depuis les dernières réformes du secteur éducatif, la gestion des infrastructures scolaires est confiée aux parents d'élèves regroupés au sein des APE. C'est ainsi que chacun des établissements scolaires existants dispose d'une telle structure. Elles ont comme principale mission de veiller au bon fonctionnement des écoles. Cependant, leur efficacité reste faible du fait de l'insuffisance de leur capacité managériale et d'un déficit de communication avec le conseil municipal.

Les organisations paysannes

Elles ont pour mission de faciliter l'obtention de semences, de mobiliser un fonds de levier ; mais aussi de renforcer les capacités des membres dans les différents secteurs de l'économie en milieu rural. Elles sont cependant caractérisées par leur faible moyen et le manque d'initiative des leaders qui demeurent très attentistes.

4. PLAN D' ACTIONS

4.1. Problématique majeure de développement

Les contraintes liées à l'insécurité persistante dans la zone ont entraîné des conséquences néfastes annihilant toutes les chances de développement de la commune. Actuellement, la commune de Mangaroungou présente un déficit infrastructurel énorme et les potentialités économiques sont sous-valorisées. De même, il est noté un déficit capacitaire des élus et des membres de la société civile. Face à ces problématiques, les élus de concert avec les partenaires techniques et financiers ont décidé d'apporter des mesures correctives adaptées et s'inscrivant dans la durabilité.

4.2. Vision

"MANGAROUNGOU UNE COMMUNE ATTRACTIVE ET COMPETITIVE". Cette vision a trait au renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la redynamisation des activités économiques de la commune. Elle porte aussi sur l'appui à l'émergence par la valorisation des importantes potentialités économiques de la commune afin de faciliter l'accès aux services sociaux de base. Ceci permettra à la collectivité locale d'être en phase avec les ODD et le PSE. Il est à noter que ce vaste chantier est fortement corrélé aux stratégies de développement économique local. Ainsi, conformément à la vision des acteurs, il est clair que l'émergence économique de

la commune de Mangaroungou passera inéluctablement par la promotion de la micro-entreprise rurale avec un impact immédiat sur le développement infrastructurel et la facilitation à l'accès aux services sociaux de base.

4.3. Axes stratégiques

Cette vision s'articule principalement autour des quatre (04) axes stratégiques :

- **Axe 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base**
- **Axe 2 : Développement de l'économie locale**
- **Axe 3 : Protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie**
- **Axe 4 : Développement de la capacité d'actions des élus**

4.4. Objectifs de développement

Chaque axe contient un paquet de projets visant des objectifs précis.

Axe 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

La mise en place d'infrastructures de base de qualité et leur meilleure répartition spatiale constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain. Ces deux leviers permettent d'apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, etc. Actuellement, il est indéniable que l'accès à des infrastructures de base de santé, d'éducation et de formation, d'adduction à l'eau potable à un effet direct sur la qualité de vie des populations. Il permet aussi de déterminer l'offre d'opportunités économiques aux populations. Cet axe stratégique comporte les objectifs spécifiques suivants:

- **OS1** : Développer le transport et la communication
- **OS2** : Améliorer l'accès aux infrastructures et soins sanitaires
- **OS3** : Améliorer la desserte en eau
- **OS4** : Faciliter l'accès à une éducation de qualité
- **OS5** : Faciliter l'accès à l'énergie
- **OS6** : Alléger les travaux des femmes
- **OS7** : Faciliter l'épanouissement des jeunes

Axe 2 : Développement de l'économie locale

La promotion du développement économique endogène durable sera fonction de la stratégie de création de richesses qui sera mise en œuvre. Force est de reconnaître que seuls les processus et décisions microéconomiques peuvent garantir le développement des secteurs productifs et d'appui à la production au niveau intra-communal. Ainsi, dans une logique d'accélérer la croissance, le développement de l'agriculture et de l'économie rurale devra être combiné avec la promotion des PME/PMI et des autres activités ou services marchands. La réalisation de cet axe passera par:

- **OS1** : Appuyer le développement de l'agriculture
- **OS2** : Développer le commerce
- **OS3** : Relancer l'élevage
- **OS4** : Promouvoir la pêche
- **OS5** : Valoriser l'artisanat
- **OS6** : Valoriser le tourisme et la culture

Axe 3 : Protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie

Actuellement, la commune de Mangaroungou est confrontée à un problème criard d'assainissement et une dégradation intense des ressources naturelles. Cette dernière conjuguée aux changements climatiques se manifeste notamment par la baisse de la fertilité des sols, la déforestation, l'avancée de la langue salée et la réduction de la biodiversité. La maîtrise, voire l'arrêt de ces processus, nécessitent des changements drastiques dans les techniques d'exploitation du milieu, les règles d'accès aux ressources naturelles et la valorisation économique des productions agricoles. Ils sont indispensables pour éviter une marginalisation accrue des petits producteurs et contribuer à la préservation de biens publics globaux (climat, biodiversité, eau ...). L'inflexion tendancielle sera assujettie à la mise en œuvre des objectifs spécifiques suivants:

- **OS1** : Protéger et restaurer l'environnement
- **OS2** : Améliorer l'assainissement de la commune

Axe 4 : Développement de la capacité d'action des élus

Pour une assurer pleinement leur mission, les élus ont besoin de renforcement capacitaire. Au-delà de cet aspect, la commune devra travailler avec son hinterland sur des projets structurants de grandes envergures pouvant même déboucher sur la mise en place de Groupement d'Intérêt Communal. Par ailleurs, conscient du fait que les émigrés jouent un rôle considérable dans le développement économique et social de la commune, leur implication dans l'essor de leur collectivité territoriale sera d'un atout considérable.

- **OS1** : Développer l'intercommunalité, le partenariat local
- **OS2** : Renforcer les capacités des élus

4.5. Articulation du PDC avec le PSE et le PDD de Goudomp

VISION DU PSE	VISION DU PDD DE GOUDOMP	VISION DU PDC
FAIRE DU SENEGAL UN PAYS EMERGENT D'ICI 2035 AVEC UNE SOCIETE SOLIDAIRE DANS UN ETAT DE DROIT	COLLECTIVITE LOCALE FORTE ET DYNAMIQUE, DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE AUTOUR D'UNE BONNE GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES, EPANOUISSEMENT DES POPULATIONS, CONCERTATION, DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES APPUYE PAR DES FORMATIONS DE QUALITE, SOLIDARITE, REPARTITION EQUITABLE DES RICHESSES, EGALITE DE CHANCES, INSERTION DANS L'ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DE LA	MANGAROUNGOU UNE COMMUNE ATTRACTIVE ET COMPETITIVE

	COOPERATION ET DU PARTENARIAT	
AXES DU PSE	AXES DU PDD	AXES DU PDC
TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET DE LA CROISSANCE	AXE1: DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES	AXE 2: DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE
CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	AXE 2: DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, ET DES INFRASTRUCTURES, AMENAGEMENT DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE	AXE 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE
		AXE 3 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE
GOUVERNANCE, INSTITUTION, PAIX ET SECURITE	AXE 3: RENFORCEMENT ET APPROFONDISSEMENT DE LA DECENTRALISATION	AXE 4 : DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE D'ACTION DES ELUS

4.6. Plan d'actions

AXE 1: AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE								
OS 1 : DEVELOPPER LE TRANSPORT ET LA COMMUNICATION								
ACTIONS	LIEUX	COUT (Million Fcfa)	HORIZON TEMPOREL					ACTEURS
			2018	2019	2020	2021	2022	
Construire les pistes de production dans les axes	-Axe Mangaroungou Santo – Bissacal – Djidadji – Soucoutoto (20km) -Axe Soumacounda Mancagnes – Bissacal – Djirbang – Yarang (17km) -Axe Soucoutoto – Binako – Ségafoula (7km) -Axe Mangaroungou Santo – Mangaroungou Douma – Marakissa – Ségafoula (11km)	605	X	X				CM - SHEILTER FOR LIFE - PTF
Aménager 03 débarcadères	Kougnara, Ségafoula et Binako	150		X	X			CM - SHEILTER FOR LIFE - PTF
Doter la commune de 06 pirogues modernes de transport fluvial et d'une chaloupe et les équiper (gilets, GPS, etc.)	Kougnara, Ségafoula et Binako	PM		X	X	X		CM - SHEILTER FOR LIFE - PTF

Construire une halte routière dans la commune	Mangaroungou Santo	35			X			CM / PTF
OS 2 : AMELIORER L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SOINS SANITAIRES								
Doter les postes de santé d'ambulances médicalisée	Soumacounda et Binako	60	X	X				CM - District sanitaire - PUMA – UNICEF - PTF
Doter en eau les structures sanitaires	Missira Mangaroungou, Djidadji Balante, Kougnara	PM	X	X				CM – District sanitaire – PUMA – UNICEF – PTF
Électrifier les cases sanitaires	Missira Mangaroungou, Djidadji Balante, Kougnara	PM	X	X				
Construire des latrines au niveau des cases de santé	Missira Mangaroungou, Djidadji Balante, Kougnara	3,6	X	X				CM / District sanitaire / PUMA / PTF
Construire 02 postes de santé	Kougnara et Djidadji Balante	80		X	X			
Réhabiliter le poste de santé de Soumacounda	Soumacounda	20	X	X				
Réhabiliter et Équiper les 03 cases de santé	Missira Mangaroungou, Djidadji Balante, Kougnara	18	X	X				
Relever le plateau médical au niveau des postes de santé	Mangaroungou Santo, Soumacounda et Binako	PM		X	X			
Créer une pharmacie d'approvisionnement	Mangaroungou Santo	PM			X			
Recruter un personnel qualifié et renforcer les capacités des acteurs de santé existants	Au niveau de toutes les cases de santé	PM	X	X	X			

Sensibiliser la population à l'adhésion massive de la mutuelle de santé	Toute la Commune	PM	X	X	X	X	X	Etat - CM – Comité de santé - PTF
Faciliter l'accès à la Couverture Maladie Universelle (CMU) aux femmes et à la population vulnérable	Toute la Commune	PM	X	X	X	X	X	CM – District sanitaire – Comité de santé
Sensibiliser la population sur les visites pré ou post natales	Toute la Commune	PM	X	X	X	X	X	
Redynamiser les comités de santé	Toutes les structures sanitaires	PM	X	X				
OS3 : AMELIORER LA DESSERTE EN EAU								
Construire des forages avec des châteaux d'eau dans chaque zone	Mangarougou Santo, Kougnara et Djidadji Balante	360	X	X				CM – Etat – PUDC – PTF
Achever les travaux du forage de Karantaba Soucoutoto (PUDC)	Karantaba Soucoutoto	PM	X	X				
Faire une extension du réseau d'approvisionnement en eau potable	Tous les villages	PM	X	X				
Réaliser des puits améliorés au niveau des 17 villages	Beylang, Binako, Bissakal, Kignine, Djidadji Balante, Djidadji mandingue Kossy, Marakissa, Sambelcounda Djirbang, Segafoula, Mangarougou douma, Kougnara, Missira, Adiouty, Kougnara	51	X	X	X	X		CM – Etat – PUDC – PTF

Étendre le réseau du forage de Yarang Balante pour approvisionner la zone de Mangaroungou Santo	Missira Mangaroungou, Djidadji Balante, Kougnara	PM	X					CM – Etat – PUDC – PTF
Sensibiliser la population sur la gestion de l'eau	Mangaroungou Santo	PM		X	X	X	X	
OS4 : FACILITER L'ACCES A UNE EDUCATION DE QUALITE								
Construire et équiper 20 salles de classes (abris provisoires) dans les écoles et CEM	08 Écoles : Beylang (2 classes), Kignine (2 classes), Kossy (1 classes), Karantaba Soucoutoto (2 classes) Marakissa (2 classes), Sambelcounda Djirbang (2 classes), Segafoula (3 classes), Missira Mangaroungou (2 classes) et CEM Kougnara (5 classes)	120	X	X				Commune / IEF / CODEC / APE / CGE / PAEBCA / PTF
Doter les écoles de matériels didactiques et fournitures suffisants	Toutes les écoles et les CEM	PM	X	X	X	X	X	CM/ ETAT (fonds BCI) / IEF / CODEC / APE / CGE / PTF
Construire des puits améliorés dans 09 écoles	Écoles de : Beylang, Binako, Bissakal, Djidadji Balante, Kossy, Karantaba Soucoutoto,	9	X	X				CM - IEF - CODEC - APE - OFOR - CGE / AMA - PTF

	Marakissa, Sambelcounda Djirbang, Segafoula							
Réhabiliter 08 salles de classes et les latrines dans les 04 écoles	Ecoles de : Mangaroungou (2 salles de classe), Soumacounda, Binako (2 classes) Djidadji Balante (2 classes), Kougnara (2 classes)	24	X	X				CM / IEF / CODEC / APE / CGE / PAEBCA PTF
Construire des latrines dans les 07 écoles et CEM	Ecoles de : Beylang, Bissakal, Kignine, Djidadji Balante, Kossy, Marakissa, Sambelcounda Djirbang, et CEM de Kougnara	14	X	X				CM – IEF – Conseil Départemental – CODEC – APE – CGE – PTF
Électrifier toutes les écoles et CEM	Toutes les écoles et CEM	PM		X	X	X		
Clôturer les 12 écoles et les CEM	Beylang, Binako, Bissakal, Kignine, Djidadji Balante, Kossy, Marakissa, Sambelcounda Djirbang, Segafoula, Mangaroungou,	72	X	X				CM / IEF / CODEC / APE / CGE / PTF

	Kougnara, Missira Mangaroungou et CEM Mangaroungou et Kougnara							
Augmenter le nombre d'enseignants	Ecoles de Binako, Kougnara, Mangaroungou, Soumacounda	PM	X	X				CM – IEF – CGE – Conseil Départemental – CODEC – APE
Prise en charge de l'état civil (Multiplier les audiences foraines et les sensibilisations pour la déclaration des enfants à la naissance)	Commune	PM	X	X	X	X	X	Populations - CM – CGE – Conseil Départemental – CODEC – APE
Créer et construire 04 cases des tous petits	Mangaroungou Santo, Kougnara, Didadji Balante	48		X				CM / IEF / CODEC / APE / CGE / PAEBCA / PTF
Construire et équiper un lycée	Mangaroungou Santo	PM			X			
Construire des salles informatiques et des bibliothèques	Toutes les écoles et CEM	PM		X	X			
Doter les écoles en boites de pharmacie	Toutes les écoles et CEM	PM		X	X	X	X	
Sensibiliser sur les grossesses et mariages précoces	Commune	PM	X	X	X	X	X	CM/ CODEC / Population commune /APE / CGE / PAEBCA / PTF
Créer des classes d'alphabétisation dans chaque zone	Mangaroungou Santo, Kougnara et Djidadji balante, Binako	PM		X	X	X		CM / IEF / SDADL / GPF / PTF

OS5 : FACILITER L'ACCES A L'ENERGIE

Connecter les villages au réseau conventionnel	Soumacounda mandingue, Soumacounda Manjacques, Karantaba soucoto, Mangaroungou Santo, Adiouty, Missira Mangaroungou, Sambelcounda, Djirbang Mangaroungou Douma	PM	X					CM – SENELEC – PTF
Faire un plaidoyer pour l'extension du réseau solaire dans les autres villages	Les 15 villages restants	PM	X	X				CM – ASER – PTF
Mettre en œuvre un programme d'éclairage des rues	Toute la commune	PM	X	X	X			CM – SENELEC – ASER – PTF
Introduire les foyers améliorés dans les ménages		PM	X	X	X	X		
OS6 : ALLEGER LES TRAVAUX DES FEMMES								
Doter les femmes en matériels d'allègement des travaux	Toute la commune	PM	X	X				CM – SDDR - GPF – GIE – PTF
Installer des plateformes multifonctionnelles	Mangaroungou douma, Kougnara et Djidadji Balante	60		X	X	X	X	CM –SDADL – PUDC – GPF - PTF
Conduire des sessions de formation en entrepreneuriat, leadership, sur les techniques de transformation et aux différents métiers	Toute la commune	15		X	X	X	X	
Faciliter l'accès aux crédits	GIE et GPF de la commune	PM		X	X	X	X	CM - IMF – PTF

Construire une maison des femmes dans chaque zone de la commune	Mangaroungou douma, Kougnara, Didadji balante	50		X	X			CM - ANCAR - SDADL - Projets - Programmes - autres partenaires
Sensibiliser la population sur les dangers des mariages et grossesses précoces	Tous les villages	PM	X	X	X	X	X	CM - ANCAR - SDADL - UNICEF - GPF - GIE - ASC - Projets - Programmes - autres partenaires
Faciliter l'accès à la terre aux femmes	Toute la commune	PM	X	X	X	X	X	CM - SDDR - SDADL
OS7 : FACILITER L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES								
Construire des centres de formation professionnelle et technique dans chaque zone	Mangaroungou Santo, Kougnara et Djidadji Balante	PM		X	X	X		CM - IEF - SDADL - Jeunes - PTF
Faciliter l'accès aux microcrédits	Toute la commune	PM	X	X				CM - IEF - SDADL - Jeunes - SFD - ANPEJ - PAPEJF -
Construire un centre socioculturel, multimédia et une bibliothèque	Mangoungou santo	50			X			CM - STD -CDEPS - STD - Service départemental de la jeunesse - PTF
Construire un foyer des jeunes dans chaque zone	Mangaroungou Santo, Kougnara et Djidadji Balante	90	X	X				
Construire 02 terrains de football multifonctionnel	Kougnara et Djidadji Balant	20		X	X			
Construire un stade municipal	Mangaroungou Santo	80		X				
Aménager des aires de jeux	Tous les villages	30	X	X	X	X		
Appuyer la formalisation des ASC	Tous les ASC non formelles	PM	X	X				
TOTAL PROGRAMME 1 (XOF)		2 064 600 000						

AXE 2: DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE

OS 1 : APPUYER LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

ACTIONS	LIEUX	COUT (Million Fcfa)	HORIZON TEMPOREL					ACTEURS
			2018	2019	2020	2021	2022	
Appuyer la mise en place des organisations de producteurs	Mangaroungou Santo, Kougnara et Djidadji Balante	PM	X	X				CM – ISRA – SDDR – ANCAR – SDADL – AMA – PPDC – CARITAS – PTF
Renforcer les capacités des producteurs en techniques agricoles	Toute la commune	PM	X	X	X	X	X	
Doter les producteurs de matériels agricoles adéquats et de bonnes qualités à temps		PM	X	X	X	X		
Réhabiliter les ouvrages hydroagricoles existants	Entre la vallée de Koussy et Ségafoula, Entre la vallée de binako - badobar Missira mangaroungou et beylang	PM	X	X				CM – ISRA – SDDR – PAPSEN – SDADL – PTF
Construire des digues et ouvrages anti-sel	Vallée Pont Soumacounda, Vallée entre Adiouty, Beylang, Mangaroungou et Kignine	80		X	X			CM – ISRA – SDDR – PAPSEN – SDADL – PTF
Reboiser les alentours des vallées	Les vallées de la commune	PM	X	X				CM – SDDR – ANCAR – IREF – PTF
Augmenter la dotation semences et intrants (engrais et produits phytosanitaires) et les distribuer à temps	Toute la commune	PM	X	X	X	X	X	CM – ISRA – SDDR – ANCAR – SDADL – FAMVI – PTF

Réhabiliter les 04 blocs maraichers réalisés par le MCA	Mangaroungou douma, Mangaroungou santo, Karantaba soucoutoto, Soumacounda	20	X	X				CM – ISRA – SDDR – ANCAR – MCA – ANIDA - SDADL – PTF
Construire et équiper 08 blocs maraichers	Sambelcounda djirban, Missira mangaroungou, entre Didadji et Ségounaya, Beylang, Kougnara, Kignine, Ségafoula, entre Binako, Soumacounda mancagne et Soumacounda mandingue	80		X	X	X		

Mettre en place deux (02) fermes agricoles 15 ha	Entre Mangarounga - Missira Mangaroungou et Bissakal, Sambelcounda djirban	150		X				CM – ISRA – SDDR – ANCAR – MCA – ANIDA - SDADL – PTF
Créer des marchés d'écoulement des produits agricoles	Karantaba soucoutoto, Mangaroungou santo, Kougnara	PM		X	X	X		CM – SDDR –SDADL – PTF
Créer des unités de transformation	Mangaroungou santo et kougnara	PM		X	X			CM - SDADL –PTF
Construire des 04 magasins de stockage pour sécuriser les productions agricoles et les semences	Mangaroungou Santo, Soumacounda Kougnara et Didadji Balante	50	X	X	X			CM– SDDR – PAPSEN - SDADL – FAMVI – PTF
Mettre en place des comités de gestion des infrastructures agricoles	Toute la commune	PM	X	X				
Recenser et créer une base de données des producteurs	Toute la commune	PM	X					CM– SDDR –SDADL PTF -
OS2 : DEVELOPPER LE COMMERCE								
Achever la construction du marché de Mangaroungou et augmenter les cantines et les souks	Mangaroungou Santo	PM	X					CM – SDADL – PTF
Prendre en compte les aspects sécuritaires dans les marchés	Tous les marchés	PM	X	X	X	X	X	CM – SDADL – détachement Armée – Gendarmerie
Faciliter l'accès aux crédits aux commerçants et mise en relation avec les partenaires techniques et financiers	Toute la commune	PM	X	X				CM – SDADL –IMF –, Commerçants – PTF

Créer des magasins/boutiques d'approvisionnement dans chaque zone	Mangarougou Santo, Kougnara et Djidadji Balante	PM	X	X	X			CM – SDADL – PTF
Organiser les commerçants en association reconnue	Tous les villages	PM	X	X				
Améliorer l'environnement des marchés permanents	Tous les marchés permanents sans soucks	PM	X	X				CM – SDADL – PTF
Créer et Construire un marché hebdomadaire (Louma)	Mangarougou Santo	40		X				
OS3 : RELANCER L'ELEVAGE								
Mettre en place des comités de vigilances et systématiser le marquage des animaux	Tous les villages	PM	X	X				CM - Service Départemental de l'élevage - MDE – Gendarmerie – PTF
Créer des aires de parcage ou des fermes de bétail et engager des bergers	Mangarougou Santo, Kougnara et Djidadji Balante, Missira Mangarougou	PM	X	X				CM - Service Départemental de l'élevage - SDADL / MDE – PTF
Construire 02 mares pastorales	Mangarougou Santo et entre Beylang – Adiouty, Karantaba – soucoutoto	24	X	X				CM / Service Départemental de l'élevage – SDADL - MCA – PTF
Construire 04 abreuvoirs	Entre les villages : 1. Kignine – Koussy – Kougnara, 2. Mangarounga –	12	X	X	X			CM / Service Départemental de l'élevage – SDADL - MCA - PTF

	Sambelcound a Djirbang, Missira mangaroungo u, Bissakal 3. Didadji mandingue, Didadji balante et Ségounaya 4. Binako, Ségafoula et Marassika							
Créer des parcs de vaccination et sensibiliser les éleveurs pour la vaccination à temps	Mangaroungou Santo, Kougnara et Djidadji Balante	30	X	X				CM / Service Départemental de l'élevage – SDADL - MCA – PTF
Sensibiliser contre les feux de brousses et contre le brûlis précoce des champs pour la conservation de résidus de récolte	Tous les villages	PM	X	X	X	X	X	CM / Service Départemental de l'élevage – SDADL - IREF - MDE – PTF
Sensibiliser pour la pratique de la culture fourragère	Toute la commune	PM	X	X	X			CM / Service Départemental de l'élevage – SDADL - IREF- MDE – PTF
Matérialiser et délibérer des parcours de bétail	Toute la commune	PM	X	X				
Appuyer l'organisation des éleveurs	Tous les villages	PM	X	X				
Créer des aires d'abattages réglementaires	Mangaroungou Santo, Kougnara et Djidadji Balante	PM	X	X				CM / Service Départemental de l'élevage – SDADL - MDE – PTF
Construire des chambres froides pour la conservation de la viande	Mangaroungou Santo, Kougnara et Djidadji Balante	30			X	X		

OS4 : PROMOUVOIR LA PECHE

Identifier et protéger les zones de reproduction des produits halieutiques	Au niveau du fleuve	PM	X	X				CM - ANA - Pêcheurs / ONG - Service Départemental de la pêche PTF
Créer des zones de récifs artificiels et reboiser la mangrove		PM	X	X				
Mettre en place et équiper des comités de surveillance	Kougnara, koussy, Ségafoula et Binako chérif	PM	X	X				
Sensibiliser les pêcheurs sur utilisation des filets de pêche et le respect du repos biologique	Tous les villages	PM	X	X	X	X	X	
Draguer le fleuve	Partie Fleuve Casamance	PM		X				CM - Etat - Service Départemental de la pêche - Pêcheurs / PTF
Appuyer l'identification et l'organisation des pêcheurs en association	Toute la commune	PM	X	X	X			CM - ANA - Pêcheurs / Service Départemental de la pêche - PTF
Développer la pisciculture	Kougnara, koussy, Ségafoula et Binako chérif	60		X	X			
Construire et équiper un quai de pêche avec une unité de conservation et de transformation des produits halieutiques	KOUGNARA	50					X	

OS5 : VALORISER L'ARTISANAT

Organiser les acteurs	Toute la commune	PM	X					CM - Chambre des métiers de Sédhiou - Artisans - PTF
Appuyer l'adhésion des artisans à la chambre des métiers	Toute la commune	PM		X	X	X	X	

Faciliter périodiquement des concertations avec le conseil municipal	Toute la commune	PM	X	X	X	X	X	CM - Chambre des métiers de Sédhiou - Artisans PTF
Faciliter l'accès aux crédits et aux fonds de financements	Toute la commune	PM		X	X	X	X	CM - Chambre des métiers de Sédhiou - Artisans - SFD - PTF
Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des artisans	Toute la commune	PM	X	X	X			CM - Chambre des métiers de Sédhiou - Artisans - PTF
Créer un complexe artisanal	Mangaroungou	50			X			
OS6 : VALORISER LE TOURISME ET LA CULTURE								
Élaborer un plan de développement du tourisme	Commune de Mangaroungou	6	X	X				CM / Service régional du tourisme / PTF
Appuyer l'organisation des populations	Tous les villages	PM	X	X	X	X	X	
Faire des fora sur le tourisme	Toute la commune	PM	X	X	X	X	X	
Construire des réceptacles touristiques	Mangaroungou Santo, Kougnara à bord du fleuve	20			X	X		
TOTAL PROGRAMME 2 (XOF)		702 000 000						

AXE 3: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE
OS 1 : PROTEGER ET RESTAURER L'ENVIRONNEMENT

ACTIONS	LIEUX	COUT (Million Fcfa)	HORIZON TEMPOREL					ACTEURS
			2018	2019	2020	2021	2022	
Faire des campagnes de reboisement	Commune	PM	X	X	X	X	X	CM – IREF - PTF
Mettre en place un bois communal		PM		X				
Mettre en œuvre un vaste programme de restauration et de conservation des ressources forestières		PM		X	X	X		
Elaborer un schéma d'aménagement et gestion des ressources naturelles		15	X					CM - DREEC
Elaborer un plan de gestion environnementale de la commune		18	X					
Lutter contre les feux de brousse		PM	X	X	X	X	X	CM – IREF - PTF
Mettre en place un comité de vigilance contre la coupe abusive		PM	X	X	X	X	X	

OS 2 : AMELIORER L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Construire des latrines modernes au niveau des ménages et des milieux publics	Toutes les concessions	PM	X	X				Conseil Municipal – Etat PTF
Construire des latrines au niveau des lieux recevant du public	Marchés, débarcadère, mosquée, église, etc.	PM	X	X				Conseil Municipal – Etat - PTF
Créer des comités de salubrité	Toute la commune	PM	X	X				Conseil Municipal – Etat PTF
Créer des sites d'incinération	Mangaroungou Santo, Djidadji Balante, Kougnara	PM		X	X			Conseil Municipal – Etat Populations / PTF
Créer une décharge publique réglementaire avec délibération du conseil municipal	Tous les villages	PM	X	X				Conseil Municipal – Etat PNGD / PTF
Doter les villages de bacs à ordures	Tous les villages	PM	X	X				CM- PTF

Développer un système de ramassage des ordures par charrettes (ROC)	Tous les villages	PM	X	X				
Construire un centre de valorisation et de tri des déchets solides	Mangarougou santo	40			X			Conseil Municipal – PNGD PTF
Construire un réseau de drainage des eaux de pluies vers les rizières	Toute la commune	PM	X	X				CM – ONAS - PTF
Réaliser un programme d'amélioration de l'assainissement liquide au niveau de la commune	Toute la commune	PM	X	X				
TOTAL PROGRAMME 3 (XOF)		73 000 000						

AXE 4: DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE D'ACTION DES ELUS

OS 1 : DEVELOPPER L'INTERCOMMUNALITE

ACTIONS	LIEUX	COUT (Million Fcfa)	HORIZON TEMPOREL					ACTEURS
			2018	2019	2020	2021	2022	
Formuler un programme quinquennal de valorisation des eaux de surface	Mangarougou et collectivités territoriales frontalières	PM	X					CM - PTF
Mettre en place un GIC avec les collectivités territoriales mitoyennes		PM		X				
Mettre en œuvre le programme de valorisation		PM			X	X	X	

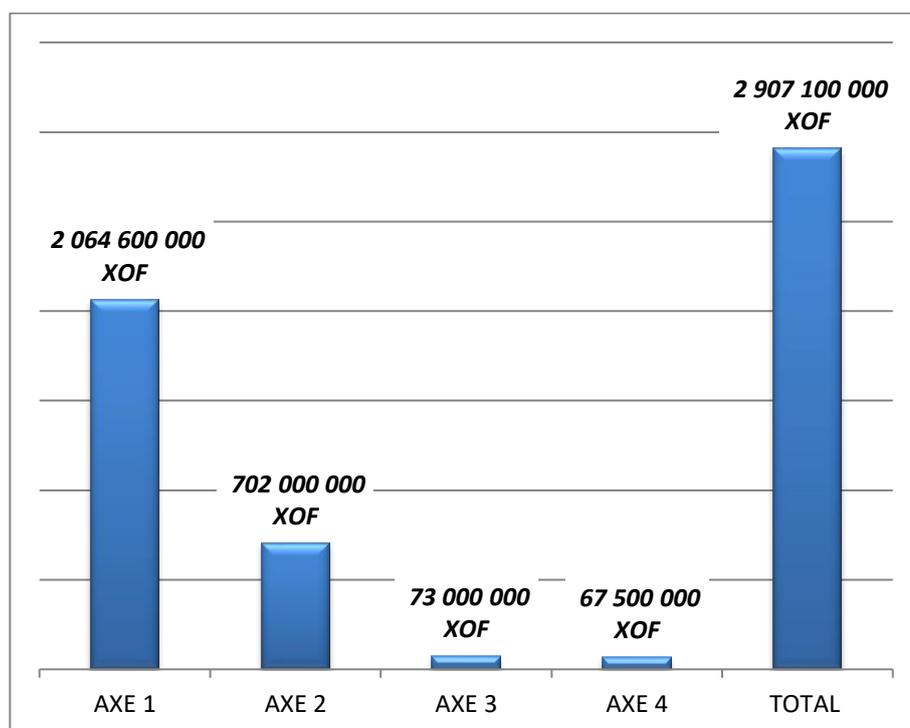
OS 2 : RENFORCER LA CAPACITE DES ELUS

Former les élus en Fiscalité et Finances locale	Commune	7,5	X					CM – ARD - PTF
Former les élus aux techniques d'élaboration et de gestion du budget	Commune	7,5	X					CM – ARD
Former les élus en décentralisation et développement participatif	Commune	7,5	X					CM – ARD
Former les élus sur les rôles et missions de l'élus et des commissions	Commune	7,5	X					CM – ARD
Former les élus aux techniques de communication, de plaidoyer	Commune	7,5	X					CM – ARD

Former les élus en gestion des conflits et du partenariat local	Commune	7,5	X					CM – ARD
Former les élus en passation de marchés publics	Commune	7,5	X					CM – ARD
Former les élus sur le foncier		7,5	X					CM – ARD
Former les élus sur la budgétisation et la planification sensible au genre		7,5	X					
TOTAL PROGRAMME 4 (XOF)		67 500 000						

4.7. Programme d'investissement

Dans une logique d'inflexion tendancielle à moyen et long terme, la commune de Mangarougou a identifié les actions prioritaires pouvant booster son développement. Celles-ci sont arrimées sur ses potentialités qui sont sous valorisées à cause de l'insécurité, qui jadis, a fortement retardé l'envol de cette collectivité territoriale. L'analyse du graphique ci-dessus laisse



apparaître que le budget estimatif pour la mise en œuvre du PDC de Mangarougou est de 2 064 600 000 FCFA soit 581 420 000 FCFA / an. À cet effet, la commune devra mobiliser une contrepartie financière estimative de 58 142 000 FCFA / an si le montant de l'apport devant être constitué est de 10%.

5. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

5.1. Mécanismes de mise en œuvre du PDC

Au cours de la phase de mise en œuvre du PDC, le Conseil Municipal met en place les dispositions institutionnelles, élabore chaque année le Programme annuel d'investissement, effectue la programmation financière, mobilise les ressources, met en place les mesures d'accompagnement et exécute les activités planifiées.

5.1.1. L'Objectif

L'objectif de cette phase est de réaliser les plans opérationnels annuels, mobiliser les ressources financières et exécuter les activités prévues et planifiées en vue de la satisfaction des besoins de la population.

5.1.2. Les Produits /résultats.

Au cours de la mise en œuvre, les produits attendus sont :

- Les dispositions institutionnelles de mise en œuvre sont prises
- Le Programme annuel d'investissement est élaboré,
- Le Plan de financement annuel élaboré et les ressources financières mobilisées.

5.1.3. Les Outils.

Les outils nécessaires pour la phase de la mise en œuvre du PDC sont:

- La fiche prévisionnelle annuelle des besoins en financement et appui technique,
- La fiche de description succincte de projets,
- Les ateliers, les réunions, les tables rondes, les cadres de concertations

5.1.4. Les Acteurs clés

Les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du PDC sont :

- Le Maire,
- Le Conseil Municipal,
- Le cadre de concertation
- L'ARD
- Les services déconcentrés de l'Etat,
- Les ONG et Projets intervenant dans la Commune, etc.

5.2. Le Suivi-Évaluation :

Le suivi portera sur le déroulement des différents activités et projets du PDC. Le suivi consistera à surveiller le niveau d'exécution de chaque projet pour s'assurer de son harmonisation avec le plan mais aussi de détecter les anomalies et difficultés éventuelles en vue de les résoudre. Il s'agira, plus spécifiquement de mesurer dans le cadre de la GAR les performances et le degré d'atteinte des résultats escomptés. L'évaluation permettra de mieux dimensionner les PDC à venir pour avoir un taux de réalisation satisfaisant. D'une manière opérationnelle, elle pourrait porter sur :

- le taux de réalisation physique et financière du PDC,

- le nombre de projets hors plan,
- les financements sur fonds propres,
- les financements des partenaires, etc.

Afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre effective du PDC, le Maire à travers le cadre de concertation communal dont il préside :

- Met en place un dispositif de suivi des projets et programmes,
- Assure périodiquement le suivi de la réalisation des projets,
- Elabore un bilan annuel et,
- Procède à l'évaluation annuelle, à mi-parcours (30 mois après l'approbation du PDC) et à l'évaluation ex-post.

5.2.1. L'Objectif

L'objectif du suivi-évaluation est de mesurer les progrès réalisés lors de la mise en œuvre et de procéder aux ajustements nécessaires en vue d'atteindre les performances prévues au dans le PDC.

5.2.2. Les produits /résultats attendus.

Les principaux produits attendus au terme de cette phase sont :

- Une base de données sur la réalisation des activités planifiées au PDC est disponible et régulièrement mise à jour
- Une table d'indicateurs référentiels, intermédiaires et finaux est élaboré,
- Le bilan annuel est régulièrement effectué,
- Les évaluations prévues sont effectuées.

5.2.3. Les Outils.

Les principaux outils nécessaires pour le suivi-évaluation sont : le PAI, le bilan annuel, les visites et enquêtes, la base de données avec les différents indicateurs.